



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Analyse des données, recherches, plans d'action et stratégies de sécurité pour alimenter la *Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie*



Projet: Apprendre du Square Cabot – Développer la stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie

Juillet 2013
(mis à jour en octobre 2013)



Secrétariat
aux affaires
autochtones

Québec



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ



Aboriginal Affairs and
Northern Development Canada

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada



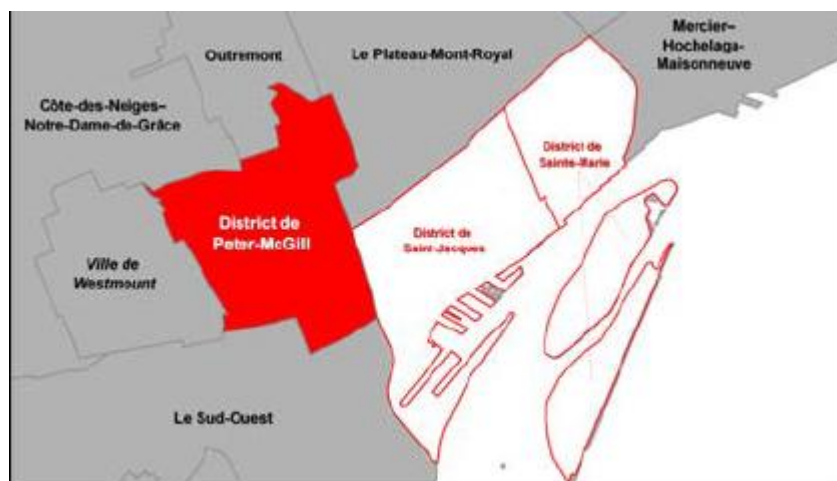
NATIVE WOMEN'S
SHELTER OF MONTREAL
FOYER POUR FEMMES
AUTOCHTONES DE MONTRÉAL



TABLES DES MATIÈRES

PORTRAIT DU DISTRICT PETER-MCGILL	3
PORTRAIT DU SQUARE CABOT	5
<u>SURVOL DES ENJEUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES AUTOCHTONES, INUITS ET ITINÉRANTS À MONTRÉAL</u>	9
RECHERCHES SUR LES DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES AUTOCHTONES À MONTRÉAL	9
DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES AUTOCHTONES À MONTRÉAL	9
PROBLÈMES D'ITINÉRANCE DES AUTOCHTONES	10
<u>RECHERCHES SUR LES DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES INUITS À MONTRÉAL</u>	11
PROBLÈMES D'ITINÉRANCE DES INUITS	11
POPULATION D'HOMMES INUITS ITINÉRANTS	12
POPULATION DE FEMMES INUITES ITINÉRANTES	12
RESOLUTION DES PROBLÈMES DANS LE GRAND NORD	12
RECHERCHES SUR LES PROBLÈMES D'ITINÉRANCE À MONTRÉAL	13
<u>STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ</u>	14
<i>STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À L'ÉCHELON PROVINCIAL</i>	<i>14</i>
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2004-2009 EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE	14
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2012-2017 EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE	15
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE	18
PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2010-2013	20
SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA) – ACTIONS	21
<i>STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À L'ÉCHELON MUNICIPAL</i>	<i>22</i>
PLAN D'ACTION INTERSECTORIEL EN ITINÉRANCE 2007-2012 (MONTRÉAL)	22
STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ MAKIVIK POUR LUTTER CONTRE L'ITINÉRANCE	24
VILLE DE MONTRÉAL - ACTIONS DE SOUTIEN LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE À MONTRÉAL	26
VILLE DE MONTRÉAL - AGIR RESOLUMENT POUR CONTRER L'ITINÉRANCE: PLAN D'ACTION CIBLE EN ITINÉRANCE (2010)	27
<i>STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À L'ÉCHELON COMMUNAUTAIRE</i>	<i>28</i>
ÉQUIPE DE MÉDIATION URBAINE (ÉMU) - SYNTHÈSE DES CERCLES DE RÉOLUTION DE CONFLITS (SQUARE CABOT)	28
PLAN D'ACTION 2012-2013 DE LA TABLE INTER-ACTION DU QUARTIER PETER-MCGILL	29
PLAN D'ACTION DU PROJET D'INTERVENTION DE MILIEU AUTOUR DE L'ACCUEIL BONNEAU ET AMORCE D'UN PROJET DE QUARTIER (MAI 2012 À AVRIL 2013)	30
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU QUARTIER DES GRANDS JARDINS	31
TANDEM - SÉCURITÉ URBAINE PLAN D'ACTION 2012-2013	32
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE – PROPOSITION DE PRIORITÉS D'ACTIONS 2010-2011	33
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ URBAINE (ÉTAT D'AVANCEMENT EN MAI 2010)	33
<u>IDÉES EN DÉVELOPPEMENT</u>	35
<u>RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ</u>	36
LE SQUARE CABOT	36
LA POPULATION AUTOCHTONE ET LA JUSTICE	37
LA POPULATION AUTOCHTONE ITINÉRANTE	38
LA POPULATION INUITE ITINÉRANTE	38
LA POPULATION ITINÉRANTE EN GÉNÉRAL	39

DISTRICT PETER-MCGILL



Carte du quartier Peter-McGill

(Remarque : aucune statistique à jour sur le district Peter-McGill n'était disponible au moment de la rédaction du présent document, probablement en raison des modifications apportées au type de données recueillies lors du recensement de 2011).

a) Portrait sociodémographique du quartier

Peter-McGill est l'un des trois districts dans l'Arrondissement de Ville-Marie. Les deux autres, situés plus à l'est, sont les districts Saint-Jacques et Sainte-Marie. Situé dans la partie ouest de l'Arrondissement de Ville-Marie, Peter-McGill est délimité à l'est par la Rue Université, au sud par l'Autoroute Ville-Marie et la Rue Notre-Dame, à l'ouest par la Ville de Westmount et au nord par le Chemin Camillien-Houde.

Ce quartier de 29 130 résidents (soit 37 % des résidents de l'Arrondissement de Ville-Marie) est caractérisé par le nombre élevé de personnes qui le traverse, entre autres des travailleurs, des étudiants, des visiteurs, des touristes et des itinérants, ce qui n'est pas sans poser de nombreux défis, notamment sur le plan de la cohabitation entre les groupes, du renforcement du sentiment d'appartenance et de la préservation de l'attractivité du quartier (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, 2009).

b) Portrait du quartier en quelques chiffres

- **La population du quartier est relativement jeune : 51,4 %** des résidents ont moins de 35 ans. La population est composée surtout de jeunes adultes. En effet, **20,9 %** de la population a entre 15 et 24 ans et **24,4 %** a entre 25 et 34 ans.
- **La plupart des familles qui résident dans le quartier n'ont pas d'enfant : 5 975 familles** vivent dans ce quartier; **55 %** d'entre elles n'ont pas d'enfant.
- **La taille des ménages qui vivent dans le quartier est peu élevée : 54,3 %** des résidents du quartier vivent seuls. La taille moyenne des ménages est de 1,7 personne, comparativement à 2,1 personnes à Montréal.

- **Un fort pourcentage de la population du quartier est bilingue :** 63,2 % des résidents parlent français et anglais, par rapport à 53,8 % à Montréal. Par ailleurs, 47,8 % des résidents parlent anglais à la maison, comparativement à 25,2 % qui parlent une autre langue que l'anglais ou le français et à 22,4 % qui parlent français.
- **Peter-McGill compte une importante population d'immigrants :** 44,2 % de la population du quartier est née à l'étranger, comparativement à 30,8 % à Montréal. En outre, 34 % des immigrants qui vivent dans le quartier sont arrivés au Canada il y a moins de cinq ans. Les nationalités les plus représentées sont les Chinois, les Libanais, les Français et les Marocains.
- **Un nombre important de membres des minorités visibles vit dans le quartier :** 40,1 % de la population de Peter-McGill est issue d'une minorité visible, comparativement à 26 % à Montréal.
- **Les résidents du quartier sont très instruits :** 58,1 % des résidents ont un diplôme universitaire, comparativement à 30,1 % pour Montréal dans son ensemble. Seulement 5,7 % des résidents du quartier ne sont pas diplômés, un pourcentage nettement inférieur à celui de Montréal qui compte 22,8 % de résidents sans diplôme.
- **Le salaire moyen des résidents du quartier est supérieur à celui des résidents de Montréal :** le revenu moyen dans le quartier est un peu plus de 70 000 \$, soit en moyenne, près de 20 000 \$ de plus qu'à Montréal. Toutefois, un pourcentage très élevé de la population du quartier, soit 45 %, a de faibles revenus, ce qui représente pratiquement 15 % de plus qu'à Montréal.
- **Le taux de chômage dans le quartier est relativement élevé :** 10,4 % des résidents du quartier sont sans emploi, soit un peu plus d'un point de pourcentage de plus qu'à Montréal. Par contre, le taux de chômage des 15 à 24 ans est de 20,1 %, ce qui est nettement supérieur à celui de Montréal, qui est de 13,1 %.
- **La population est très diversifiée et le nombre de personnes qui traverse ce quartier est élevé :** de nombreux étudiants, travailleurs, visiteurs, touristes et sans-abris résident dans le quartier, ce qui peut parfois poser quelques problèmes sur le plan de l'interaction entre les groupes et du renforcement du sentiment d'appartenance.
- **Le taux de criminalité est relativement élevé dans le quartier :** le quartier est desservi par les postes de quartier (PDQ) 12 (Ville-Marie Ouest et Westmount) et 20 (entre les rues Guy et Bleury et entre la Rue Notre-Dame et l'Avenue du Mont-Royal) du SPVM. Les vols de biens personnels perpétrés dans ce quartier sont assez élevés, ainsi que les actes de fraude, les vols de véhicules automobiles et la possession de biens volés. Les PDQ 12 et 20 doivent également intervenir assez souvent pour crimes contre la personne. Une grande partie des actes criminels sont commis au Square Cabot ou aux alentours de ce parc (consulter le portrait détaillé de ce parc ci-dessous).

SQUARE CABOT

a) Un portrait

Le Square Cabot est situé dans le quartier nommé Shaughnessy Village, et dans le quartier récemment nommé le quartier des grands jardins, dans le district Peter-McGill. Délimité par les rues Sainte-Catherine Ouest, Lambert-Closse, Tupper et de l'Avenue Atwater, le square est situé entre le Forum Pepsi et l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. Par son emplacement dans le district Peter-McGill, le Square Cabot est également à la frontière avec la Ville de Westmount et l'Arrondissement du Sud-Ouest.

L'histoire du Square Cabot remonte à 1870, lorsque la Ville de Montréal a acheté aux Sulpiciens le terrain en question pour 13 163,80 \$ (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, Square Cabot, 16).

¹Le Square, alors connu sous le nom de *Western Park*, est mentionné pour la première fois dans des documents officiels en 1890 (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, Square Cabot, 16). Ce parc, qui était alors situé à l'extrême ouest de la Ville de Montréal avait en son centre une fontaine qui fut remplacée en 1935 par une statue de Giovanni Caboto, ce qui a finalement conduit au changement de nom pour devenir le *Square Cabot* en 1957 (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, Square Cabot, 16). En 1979, la Ville de Montréal a attribué au Square Cabot et à six autres parcs l'appellation de marchés de fleurs (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, Square Cabot, 16). Un kiosque fut alors construit près de l'avenue Atwater.

Le square a toujours été une plaque tournante pour le transport en commun à Montréal : tramways, autobus et métros ont tous eu un arrêt au Square Cabot. De 1955 à 1997, des abribus bordaient trois des quatre côtés du parc et, en 1966, le square a été rendu encore plus accessible au public grâce à l'ouverture de la station de Métro Atwater (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, Square Cabot, 17).

Pour les Inuits, le Square Cabot est un lieu de rassemblement et de rapprochement pour la communauté, car des gens se réunissent dans ce parc depuis plus de vingt ans. Selon un rapport de Breitzkreutz, dans lequel le Square Cabot sert d'étude de cas pour examiner l'appropriation de ce lieu public et du rôle qu'il joue en matière de justice sociale, le lecteur comprend que c'est grâce à son emplacement à proximité de l'Hôpital de Montréal pour enfants, du Module du Nord québécois, de magasins, de restaurants et de centres communautaires comme le YMCA et *La porte ouverte*, que de nombreux Autochtones du Nord se rassemblent dans ce secteur (Breitzkreutz, 7). Toutefois, nous ne savons pas vraiment pourquoi ce parc est devenu un lieu de rencontre pour les membres de la communauté inuite; il serait instructif de savoir depuis quand exactement ce parc est utilisé à ces fins. Par exemple, dans ses recherches sur la population inuite à Montréal, le professeur Kigishami – dont nous allons parler plus longuement par la suite – fait allusion à la décision du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 1998 de fermer la maison Baffin, un centre de traitement pour les patients inuits qui venaient se faire soigner à Montréal.

b) Itinérance et criminalité au Square Cabot

Selon le *Canadian Homelessness Research Network* (le réseau canadien de recherche sur les sans-abris), l'itinérance représente « la situation d'une personne ou d'une famille sans logement fixe, permanent ou adéquat ou qui n'a pas, dans l'immédiat, l'intention, les moyens ou la capacité de s'en trouver un ». Au cours des dernières années, la population itinérante a augmenté considérablement à Montréal. Chaque année, entre 25 000 et 30 000 personnes utilisent les services d'urgence, comme

¹ Les Sulpiciens, propriétaires de l'île de Montréal en 1667, avaient divisé l'île en lots qu'ils ont vendus à des institutions et à des colons entre 1861 et 1928 (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, Square Cabot, 2).

les refuges, les banques alimentaires, les banques de vêtements ou les centres d'hébergement de jour ou de nuit. Dans le quartier Peter-McGill, les sans-abris sont entre 115 et 150 (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, 2009, 35). Les immigrants ne représentent qu'une infime partie de la population itinérante dans ce secteur. En revanche, un nombre important d'Autochtones sans abri se rassemble souvent à l'est du Square Cabot et sur la rue Chomedey (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, 2009, 35).

Selon Marie-Pierre Gadoua, doctorante à l'Université McGill et bénévole auprès d'Execo (un organisme qui effectue du travail sur le terrain en soirée), de 30 à 40 habitués fréquentent le Square Cabot en été et entre 10 et 15 itinérants le fréquentent en hiver. En hiver, les sans-abris ont plutôt tendance à rester dans la station de métro Atwater. La population qui fréquente le square est assez diversifiée : Inuits, membres des Premières nations, Canadiens-Antillais, Sud-Américains et certaines personnes qui s'adonnent à la prostitution (Entrevue, Marie-Pierre Gadoua, 2013; Allison Reid, PowerPoint, mai 2013). Certains sont nés à Montréal, tandis que d'autres sont nés ailleurs au Québec ou au Canada. Bon nombre d'entre eux viennent au Square Cabot depuis plus de 6 ans, tandis que d'autres s'y retrouvent depuis beaucoup moins longtemps (Allison Reid, PowerPoint, mai 2013).

Les habitués qui fréquentent le Square Cabot ne sont pas tous des sans-abris; beaucoup aiment tout simplement être dehors et avec des gens qu'ils connaissent. Le Square Cabot est considéré comme une sorte de « chez soi ». Chaque jour, les habitués se déplacent entre le Square Cabot et la station de métro Atwater, dans les couloirs de la station de métro Place-des-Arts et aux alentours des rues Sherbrooke et Saint-Urbain. Leur « itinéraire » varie selon la saison.

La population compte également beaucoup de couples mixtes, entre autres des Autochtones et des non autochtones. Selon Madame Gadoua, les femmes de la communauté inuite qui fréquentent des hommes non inuits préfèrent souvent dormir dehors plutôt que dans des refuges, car les couples ne sont pas toujours autorisés à dormir ensemble dans les refuges. Dans l'ensemble, il semblerait qu'il y ait très peu de conflits entre les différents groupes qui cohabitent dans le square (Entrevue, Marie-Pierre Gadoua, 2013).

C) Statistiques sur la criminalité au Square Cabot

Les postes de quartier (PDQ) 12 (Ville-Marie Ouest et Westmount) et 20 (entre les rues Guy et Bleury et entre la rue Notre-Dame et l'avenue du Mont-Royal) du SPVM assurent la sécurité dans le quartier Peter-McGill. Les crimes les plus courants dans ce secteur sont les actes de fraude, les vols de véhicules automobiles et la possession de biens volés. Le PDQ 20 a recensé un nombre assez élevé de ces crimes, ainsi que des crimes contre la personne (Table Inter-action du quartier Peter-McGill, 2009, 35).

Les statistiques sur le taux de criminalité au Square Cabot ont été publiées pour la période entre le 17 septembre et le 14 novembre 2012 :

Volet	Statistiques	Cumulatif
Prévention	Activités de sensibilisation, avis verbaux et/ou expulsions (parc et édifices du métro)	312
Communication	- Autobus « L'Anonyme » (2x) - Hôpital pour enfants Mtl - Références à UPS	22
Recherche	Personnes consultées	31

	• Rapport de recherche	1
Intervention	Arrestations en vertu du code criminel : • bris de probation • bris de conditions • voie de fait • possession • mandat d'arrestations • proférer des menaces • introduction et vol dans véhicules	59
	Constats d'infraction aux règlements municipaux :	71
	« Fiches d'interpellation »	44
	Distribution de dépliants sur les ressources communautaires	42

Source: Service de Police de la Ville de Montréal. "Bilan final du Projet Square".

Les pages qui suivent portent essentiellement sur les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones² et les sans-abris à Montréal, ainsi que sur les stratégies et les plans d'action mis en œuvre à l'échelon provincial, municipal et communautaire, les réflexions et les recommandations issues de ces recherches.

(Remarque : le manque de données recueillies lors du recensement de 2011 a occasionné d'importantes insuffisances. En effet, aucune statistique sur la population autochtone à Montréal n'était disponible au moment de la rédaction du présent document.)

Même s'il est possible de se faire une idée générale des problèmes auxquels sont confrontés la population autochtone à Montréal à partir de certaines publications et d'articles de journaux, il est vrai que les études en profondeur sur de nombreux sujets comme l'itinérance, la sécurité urbaine ou la justice, font grandement défaut (Carli, Existing Data, 2; Lévesque & Cloutier, 3). Contrairement à Toronto où une étude fouillée sur la population autochtone intitulée *Toronto Aboriginal Research Project* a été publiée en 2011, les données sur la population autochtone à Montréal sont encore assez limitées.

D'autres informations sur certains aspects de la population autochtone à Montréal seront publiées dans les années à venir. Par exemple, Carole Lévesque et Édith Cloutier, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, mènent actuellement des recherches sur l'itinérance des Autochtones à Montréal et à Val-d'Or dans le cadre d'un *Plan d'action interministériel en itinérance de 2010 à 2013* (Lévesque & Cloutier, 2). Cette étude devrait faire prendre conscience des défis propres à la population autochtone itinérante.

On en sait davantage sur la population inuite itinérante à Montréal depuis que la Société Makivik a demandé au professeur japonais Nobuhiro (Nobu) Kigishami d'effectuer des recherches sur la population inuite à Montréal dans le cadre du *Plan d'action et stratégie de lutte contre l'itinérance*. Les derniers résultats de cette étude ont été publiés en mars 2013.

Il convient de noter que les données relatives aux Métis à Montréal sont grandement insuffisantes.

² Sont compris dans le terme « Autochtones » les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis. Dans ce rapport, les Autochtones ont fréquemment été dissociés des Inuits. Ceci s'explique par le fait que certaines recherches spécifiques ciblent les Inuits et n'incluent pas les membres des autres communautés.

Après un survol des défis propres la population autochtone à Montréal, nous avons présenté un résumé des stratégies et des plans d'action mis en œuvre à l'échelon provincial, municipal et communautaire axés sur la justice, l'itinérance ainsi que sur la sécurité urbaine et la qualité de vie, plus particulièrement sur les stratégies visant à améliorer le sort de la population autochtone.

En examinant les stratégies et les plans d'action concernant le Square Cabot, il est évident que la manière d'aborder la question des sans-abris n'est jamais uniforme et globale. En effet, l'accent est souvent mis sur le réaménagement du lieu. Seul le cercle de résolution des conflits de l'Équipe de médiation urbaine de 2012, qui a été mise sur pied à la demande du PDQ 50, a fait un examen en profondeur de la situation dans le parc et a formulé des recommandations pour améliorer la qualité de vie des personnes qui le fréquentent régulièrement. Toutefois, ce groupe n'a jamais mis au point de stratégie ni de plan d'action spécifique.

Nous avons présenté un aperçu des recommandations formulées dans les documents de recherche après le chapitre sur les stratégies et les plans d'action. Même si les recommandations, stratégies et plans d'action sont souvent intéressants et variés, seuls quelques-uns d'entre eux ont été mis en œuvre à ce jour.

Survol des enjeux auxquels sont confrontés les Autochtones, Inuits et itinérants à Montréal

a) Recherches sur les défis auxquels sont confrontés les Autochtones à Montréal

La population autochtone à Montréal n'a cessé d'augmenter depuis les années 80 (Lévesque, Aboriginal Peoples, 23; Regroupement, Évaluation, 12). D'après les données recueillies lors du recensement de 2006, environ 0,5 % (soit 17 865 personnes) de la population totale de Montréal est autochtone, ce qui constitue une augmentation de 62 % par rapport au recensement effectué en 2001. La population autochtone à Montréal comprend 56 % de membres des Premières nations, 34 % de Métis et de 3 % d'Inuits dont 34 % ont le statut d'Indien (Ville de Montréal, Portrait de la population autochtone, 2). Ces personnes sont en grande partie mobiles, car bon nombre d'entre elles ont eu à se déplacer plusieurs fois avant d'arriver à Montréal (Lévesque, Aboriginal Peoples, 25). La population autochtone à Montréal affiche également une diversité sur le plan linguistique : les communautés autochtones francophones sont composées d'Innus, de Malécites, d'Attikameks, d'Abénaquis et de Hurons-Wendat; les communautés autochtones anglophones sont composées d'Inuits, d'Algonquins, de Cris, de Micmacs et de Mohawks (Regroupement, Évaluation, 12). Les Autochtones vivant en milieu urbain maintiennent un contact fréquent avec leur communauté (Regroupement, Évaluation, 12).

Les membres des communautés autochtones s'installent souvent dans les centres urbains comme Montréal, car ceux-ci sont considérés comme des endroits qui offrent des perspectives d'avenir (Lévesque & Cloutier, 4; RÉSEAU, Justice Report, 5; RÉSEAU, Besoins en santé, 17; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 9). En offrant des possibilités plus vastes en matière d'éducation et d'emploi, les villes permettent également aux Autochtones de renouer avec leurs familles et leurs amis (RÉSEAU, Justice Report, 5). Il existe aussi d'autres avantages, notamment sur le plan de l'accès aux soins de santé et de la participation à la vie politique (RÉSEAU, Justice Report, 14). Les Autochtones s'installent également dans les centres urbains pour fuir les problèmes de leur propre communauté, entre autres la perte du mode de vie traditionnel, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le manque d'approvisionnement en eau et la violence conjugale (RÉSEAU, Justice Report, 5, 14; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 9).

b) Défis auxquels sont confrontés les Autochtones à Montréal

De nombreux Autochtones qui viennent vivre à Montréal nourrissent de grands espoirs, mais une fois arrivés en ville, ils sont souvent confrontés à de nombreuses difficultés, notamment la grande pauvreté, l'isolement, l'itinérance, les défis d'ordre socioéconomique et le manque de perspectives d'avenir (Lévesque & Cloutier, 5; RÉSEAU, Justice Report, 9; RÉSEAU, Besoins en santé, 17; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 9; Ville de Montréal, Réalité autochtone, 11). Selon Lévesque et Cloutier, les Autochtones qui ont vécu dans des villes comme Montréal pendant des années, voire des générations, sont davantage confrontés à des situations de grande pauvreté et d'itinérance que le reste de la population en général (Lévesque & Cloutier, 5). Conjugués à de nombreux problèmes de santé mentale et de toxicomanie, ces facteurs mènent souvent à une plus grande marginalisation de la population autochtone en milieu urbain, plus particulièrement des femmes et des enfants (RÉSEAU, Justice Report, 14; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 10). Pour sa part, la marginalisation est susceptible de mener à la grande délinquance et à l'augmentation de la vulnérabilité (RÉSEAU, Justice Report, 10). Comparativement aux membres des autres communautés, les Autochtones courent un plus grand risque d'être exposés à la violence (RÉSEAU, Justice Report, 6).

À Montréal, les Autochtones font souvent l'objet de discrimination (RÉSEAU, Justice Report, 30; RÉSEAU, Besoins en santé, 17; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 10; Regroupement des centres d'amitié, Évaluation des besoins, 24). Si l'on compare avec des villes comme Toronto où sont établis des organismes comme *Anishnawbe Health Toronto*, par exemple, les

Autochtones à Montréal ont également le sentiment qu'il existe relativement peu de marqueurs culturels autochtones et de services spécialisés vers lesquels ils peuvent se tourner (RÉSEAU, Besoins en santé, 14). Cette absence de sens de la communauté coïncide également avec les barrières linguistiques et les difficultés à trouver un emploi (Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 10; Regroupement des centres d'amitié, Évaluation des besoins, 24).

c) Problèmes d'itinérance des Autochtones

Même si aucune statistique officielle n'a été compilée sur l'itinérance des Autochtones à Montréal, des groupes de travail sur le terrain ont remarqué une augmentation marquée du nombre d'Autochtones sans abri au cours des dernières années (FRAPRU, RAPSIM, Droit au logement, 6; RÉSEAU, Justice Report, 29; Ville de Montréal, *Réalité autochtone*, 1). Cette situation est attribuable à l'augmentation de la population autochtone dans la ville.

Sans parler des chiffres, il est clair que la population autochtone itinérante à Montréal est beaucoup plus susceptible de sombrer dans la délinquance et la victimisation que le reste de la population en général. Les Autochtones sans abri ont un taux plus élevé d'incarcération et ils sont souvent nombreux à recevoir des contraventions pour ivresse sur la voie publique, usage ou possession de drogue ou pour avoir dormi dans un lieu public (RÉSEAU, Justice Report, 29). Selon une étude réalisée par Bellot et coll., plus de 6 000 contraventions ont été remises à des membres des communautés autochtones en 2010, soit six fois plus qu'en 1994 (RÉSEAU, Justice Report, 29).

Recherches sur les défis auxquels sont confrontés les Inuits à Montréal

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous disposons de données plus précises sur l'itinérance des Inuits à Montréal grâce aux recherches effectuées en 2012 par le professeur Kigishami dans le cadre de la stratégie déployée par la Société Makivik pour mettre fin à l'itinérance et grâce au rapport que le professeur Kigishami a publié en 2006. Selon ce dernier, la population inuite à Montréal, qui n'a cessé de croître depuis les années 80, est assez variée. Beaucoup viennent du Nunavik et du Nunavut et d'autres viennent du Labrador. Bon nombre d'entre eux ont un emploi ou vont à l'école ou à l'université, tandis que d'autres viennent pour obtenir des soins médicaux.

Au cours des 60 dernières années, les Inuits ont vécu l'effondrement du commerce de la fourrure, l'abattage de leurs chiens de traîneau, la relocalisation et l'expansion du gouvernement fédéral dans le Grand Nord (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 1). Ces faits historiques ont profondément modifié le mode de vie des Inuits et ont conduit à l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle, à l'inversion des rôles traditionnels et à une importante insécurité alimentaire (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 6).

À cause de ces changements, la vie dans le Grand Nord est souvent difficile et les populations autochtones sont aux prises avec de nombreux problèmes sociaux, économiques et de logement, notamment avec une grave situation de surpopulation attribuable au manque de logements (Kigishami, 2012, 2; Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 2). Le contexte de surpopulation a exacerbé de nombreux problèmes connexes et les enfants souffrent beaucoup, car la surpopulation contribue à l'augmentation du taux de mauvais traitements et d'agressions sexuelles (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 2). Les cas de tuberculose sont également beaucoup plus fréquents, tout comme les cas d'itinérance dissimulée dont sont victimes entre 100 et 300 femmes inuites forcées de séjourner temporairement chez des amis ou des membres de la famille (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 2).

Les Inuits viennent à Montréal pour diverses raisons, notamment pour trouver un emploi, poursuivre des études, accompagner un ami ou un membre de la famille qui a besoin de soins médicaux ou encore parce qu'ils préfèrent vivre en ville (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3). Les facteurs d'incitation sont, entre autres, le coût de la vie élevé au Nunavik, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les mauvais traitements et agressions sexuelles, les problèmes conjugaux et la crise du logement (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3; Kigishami, 2012, 1). Bon nombre d'entre eux se retrouvent aussi à Montréal après avoir quitté un centre de détention. Il arrive parfois que les Inuits (surtout des hommes) ne puissent pas retourner dans leur communauté dont ils ont été expulsés pour avoir commis des crimes, par exemple des agressions sexuelles (Kigishami, 2012, 1).

a) Problèmes d'itinérance des Inuits

Les problèmes d'itinérance et de chômage dans la communauté inuite à Montréal sont très répandus et en croissance (Kigishami, 2012, 1). Les données publiées par la Société Makivik indiquent qu'en 2012, environ 1 000 Inuits vivaient à Montréal et environ la moitié d'entre eux occupaient un emploi (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3). Toutefois, si les Inuits ne représentent qu'environ 10 % de la population autochtone à Montréal, ils représentent environ 45 % de la population autochtone itinérante (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3). La moitié de la clientèle des refuges de Projets autochtones du Québec (PAQ) est issue de la communauté inuite (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 5).

La recherche que le professeur Kigishami a effectuée en 2006 révèle qu'un homme inuit est sans abri en moyenne pendant 2,9 ans tandis qu'une femme inuite passe souvent en moyenne 13,3 ans dans la rue (Kigishami, 2006, 6). L'âge moyen d'un sans-abri inuit est de 38,8 ans (Kigishami, 2006, 5). Beaucoup se déplacent souvent, une caractéristique courante de la population inuite itinérante à Montréal (Kigishami, 2006, 4).

La recherche effectuée par le professeur Kigishami en 2012 démontre que l'itinérance entraîne souvent divers problèmes de santé mentale et physique pour les Inuits, car beaucoup ne sont plus en contact avec leur culture (Kigishami, 2012, 1-2). Les problèmes de consommation d'alcool et de

drogue sont souvent accompagnés de problèmes de santé mentale et les cas de malnutrition sont répandus (Kigishami, 2012, 1-2). Par ailleurs, de nombreux hommes inuits ne peuvent pas retourner dans le Grand Nord, car ils ont commis des infractions dans leur communauté et ont été envoyés en prison ou dans des centres de détention dans le Sud (Kigishami, 2012, 2).

Beaucoup d'Inuits ont du mal à trouver un emploi à Montréal, car un grand nombre d'entre eux ne parlent pas français (Kigishami, 2006, 6). Les Inuits sans abri dépensent souvent leur argent dans l'alcool et les cigarettes et ils mendient pour obtenir plus d'argent (Kigishami, 2006, 4). Lorsqu'ils ont faim ou qu'ils ont besoin de vêtements, ils s'adressent aux divers refuges pour obtenir gratuitement des repas et des vêtements (Kigishami, 2006, 4).

Selon les personnes interrogées par le professeur Kigishami, de nombreux Inuits sans abri ont obtenu un logement après leur arrivée à Montréal. Toutefois, bon nombre d'entre eux ont été chassés après quelques mois parce qu'ils ne payaient pas leur loyer ou qu'ils faisaient trop de bruit (Kigishami, 2006, 6). Les Inuits itinérants se sentent souvent mal à l'aise dans les refuges, car ils se sentent victimes de discrimination (Kigishami, 2006, 6). Beaucoup aussi préfèrent simplement être sans abri, car cela leur procure un sentiment de liberté (Kigishami, 2006, 6). De nombreux Inuits itinérants restent en contact avec leur famille dans le Grand Nord grâce au réseau Facebook et par téléphone (Kigishami, 2012, 2). La cuisine traditionnelle inuite manque beaucoup à certains. Les divers refuges à Montréal (Chez Doris, PAQ, le Centre d'amitié autochtone) jouent un rôle déterminant dans leur survie dans les rues de Montréal (Kigishami, 2012, 2).

b) Population d'hommes inuits itinérants

La recherche du professeur Kigishami révèle que la majorité de la population inuite itinérante à Montréal est de sexe masculin. Beaucoup ont de la difficulté à sortir de l'itinérance car le seul moyen d'y parvenir est de trouver un emploi dans le Sud ou de retourner dans le Grand Nord (Kigishami, 2012, 1). En outre, certains ont été chassés de leur communauté et ont passé du temps en prison ou dans un centre de détention à cause des crimes qu'ils ont commis (agressions sexuelles ou autres), de sorte qu'ils ne peuvent pas retourner dans le Grand Nord (Kigishami, 2012, 2). Les hommes inuits sans abri ont souvent des problèmes d'alcoolisme ou de consommation de drogue. Ce problème est aggravé par le fait qu'il n'existe pas de centre pour les hommes inuits qui consomment, alors que le refuge Chez Doris recueille les femmes inuites dans la même situation (Kigishami, 2012, 2).

c) Population de femmes inuites itinérantes

Comme nous l'avons vu précédemment, la plupart des femmes inuites sans abri à Montréal se sont enfuies de leur communauté dans le Grand Nord, car elles y étaient victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale; elles ne souhaitent pas retourner dans leur village (Kigishami, 2012, 2). Toutefois, bon nombre d'entre elles ont fui la violence conjugale dans le Grand Nord pour y être confrontée de nouveau à Montréal (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3). Environ 15 % de la clientèle du refuge Chez Doris sont des femmes inuites (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 4).

d) Résolution des problèmes dans le Grand Nord

Selon les personnes qui ont participé à l'étude du professeur Kigishami, de nombreux Inuits ne souhaitent pas retourner dans leur communauté même si la vie est parfois difficile à Montréal (Kigishami, 2012, 2; Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3). Le professeur Kishigami souligne que si aucune mesure n'est prise pour résoudre les problèmes sociaux dans le Grand Nord, la migration vers le Sud continuera de croître (Kigishami, 2012, 2). La société Makivik estime également que la source de l'itinérance à Montréal est directement attribuable aux problèmes qui se posent au Nunavik, en particulier au problème de surpopulation (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 3).

e) Autre

* Chose intéressante, le professeur Kigishami n'a pas constaté les problèmes de toxicomanie, répandus actuellement, lorsqu'il a commencé à étudier les comportements des Inuits en 1997 (Kigishami, 2006, 2). Il est possible que ce changement de comportement soit attribuable à deux décisions politiques, notamment :

- En 1998, les Territoires du Nord-Ouest ont fermé la Baffin House;
- En 2002, le gouvernement du Québec a permis aux Inuits qui possédaient deux pièces d'identité d'obtenir le bien-être social, même s'ils n'avaient pas de domicile fixe (Kigishami, 2006, 2).

f) Recherches sur les problèmes d'itinérance à Montréal

Selon le rapport conjoint du RAPSIM et du FRAPRU publié en 2012 sous le titre *Le droit au logement au Québec : témoigner de sa situation pour que ça change!*, il y avait environ 30 000 sans-abris à Montréal en 2005 (problème situationnel, épisodique, chronique). Les caractéristiques de la population itinérante ont changé au fil des années et en 2005, les itinérants étaient plus âgés, provenaient en grande partie des communautés autochtones (en particulier de la communauté inuite), étaient composés à 30 % de femmes et d'un nombre de plus en plus grand d'immigrants. Les facteurs qui conduisent à l'itinérance sont, entre autres, le manque de logements abordables, l'augmentation de la pauvreté et du chômage, ainsi que le manque de soutien de la part de la collectivité.

Services d'hébergement d'urgence pour HOMMES Période de référence : du 15 décembre au 31 mars			
Année	Nombre de nuitées	Nombre de lits	Taux d'occupation
Hiver 2008-2009	53 853	567	90 %
Hiver 2009-2010	56 287	567	96 %
Hiver 2010-2011	59 960	601	95 %
Hiver 2011-2012	63 784	616	96 %

Services d'hébergement d'urgence pour FEMMES Période de référence : du 15 décembre au 31 mars			
Année	Nombre de nuitées	Nombre de lits	% moyenne d'occupation
Hiver 2008-2009	4 242	48	84 %
Hiver 2009-2010	5 514	60	86 %
Hiver 2010-2011	6 342	72	83 %
Hiver 2011-2012	6 304	68	86 %

Source : Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), "Le droit au logement au Québec", 3.

Stratégies et plans d'action en matière de sécurité

Pour avoir une idée précise des mesures prises à l'échelon provincial, municipal et communautaire à l'égard de la population autochtone à Montréal, nous avons analysé l'ensemble des plans d'action et des stratégies de sécurité qui ont été récemment mis en œuvre ou qui sont le point de l'être.

Grâce à cette analyse, nous sommes en mesure de mieux alimenter notre stratégie de sécurité et de détecter les lacunes existantes. Nous avons l'intention d'intégrer nos interventions stratégiques à celles déjà en place afin d'éviter les doublons.

(Remarque : Dans la plupart des cas, les textes dans cette section ont été copiés directement des documents en question)

a) Stratégies et plans d'action en matière de sécurité à l'échelon provincial

Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale (volet autochtone)

Le *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* vise à :

1. Prévenir la violence conjugale et faire la promotion de la non-violence (à moyen et à long terme);
2. Repérer les situations afin de traiter les problèmes plutôt que les symptômes (dépistage et identification précoce);
3. Intervenir sur le plan socio-judiciaire : améliorer les interventions dans le domaine psychosocial, judiciaire et correctionnel;
4. Adapter les services aux réalités des communautés et à leurs besoins particuliers.

Volet autochtone :

1. Promotion et prévention ;
2. Soutien ;
3. Intervention psychosociale.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Rejoindre les communautés autochtones et les clientèles vivant des réalités particulières par des activités de promotion et de prévention tant au niveau régional que provincial.
- S'associer à l'Office des personnes handicapées du Québec pour documenter la problématique de la violence conjugale envers les femmes handicapées :
 - Demander la collaboration des principaux organismes directement concernés par la situation des femmes autochtones et s'associer au Secrétariat aux affaires autochtones pour documenter la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones;
 - Apporter un soutien financier à Femmes autochtones du Québec inc. dans ses activités de promotion de la non-violence pour aider l'organisme à remplir sa mission;
 - Appuyer les activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence;
 - Apporter un appui financier à un projet pilote visant à contrer la violence, déposé par le Centre d'amitié autochtone de Senneterre, avec la collaboration des autres centres d'amitié autochtones du Québec et du Regroupement des Centres d'amitié autochtones.
- Identifier et mettre en application des solutions globales et adaptées aux réalités suivantes : régions éloignées, communautés autochtones, femmes handicapées.
 - Favoriser l'implantation d'une table de concertation réunissant divers organismes autochtones portant sur la problématique de la violence conjugale et familiale;

- Poursuivre les démarches en vue d'accroître progressivement l'accès des populations autochtones aux CAVAC et favoriser, dans les CAVAC, l'embauche du personnel au fait des besoins des victimes autochtones;
- Négocier, lors du renouvellement des ententes tripartites, l'obligation pour les services policiers autochtones d'adopter des directives pour l'intervention en violence conjugale à partir des grandes lignes du Guide des pratiques policières en cette matière;
- Mettre en œuvre des mesures particulières visant l'adaptation et l'amélioration du système judiciaire criminel en milieu autochtone.

Résultats: Aucun résultat trouvé.

Participants: Ministère de la Justice, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Sécurité publique, Secrétariat aux affaires autochtones.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Gouvernement du Québec, "Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale: volet autochtone".

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (volet autochtone)

Le volet autochtone du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* vise :

1. La prévention de la violence et la promotion de la non-violence :
 - a. Sensibiliser la population autochtone à la problématique de la violence conjugale en vue de réduire la tolérance sociale à cette forme de violence;
 - b. Promouvoir l'établissement de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes de même qu'entre les filles et les garçons;
 - c. Diffuser de l'information sur les ressources d'aide et les services offerts aux personnes victimes de violence conjugale et familiale, aux enfants exposés à cette violence ainsi qu'aux conjointes ou aux conjoints ayant des comportements violents.
2. Le dépistage et l'identification précoce:
 - a. Soutenir les intervenantes et les intervenants en matière de violence conjugale et familiale afin qu'ils puissent mieux dépister cette forme de violence et orienter les personnes en cause vers les ressources appropriées.
3. L'intervention psycho-sociale :
 - a. Offrir des services adaptés aux réalités des communautés autochtones.
4. L'intervention policière, judiciaire et correctionnelle :
 - a. Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des communautés autochtones
 - b. Soutenir les policières et les policiers dans l'exercice de leurs fonctions

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Favoriser la réalisation, par les milieux autochtones, d'activités de sensibilisation auprès de la population autochtone quant à la violence conjugale et familiale et aux conséquences sur la victime et sa famille
- Soutenir financièrement les organismes travaillant auprès des communautés autochtones pour la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion de la non-violence, notamment auprès des hommes et des garçons

- Distribuer des dépliants sur la violence dans les rapports amoureux dans le nouveau collège autochtone
- Distribuer des dépliants sur la violence dans les rapports amoureux dans les centres d'éducation des adultes autochtones et dans les centres communautaires par l'intermédiaire du secteur du loisir et du sport
- Informer la population autochtone des ressources et des services offerts dans leur milieu, ou à proximité, pour venir en aide aux personnes touchées par la violence conjugale et familiale.
- Effectuer la mise à jour de la trousse d'information sur la violence conjugale à l'intention des médias et ajouter une section sur les particularités de la problématique de la violence conjugale chez les communautés.
- Promouvoir et assurer la mise à jour de l'information sur les ressources et les services offerts en matière de violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux par le *Repertoire des ressources en santé et en services sociaux*.
- Favoriser l'accès aux programmes offerts en matière de sexualité dans les établissements d'enseignement québécois, inciter les organismes éducatifs autochtones à les consulter et encourager ces organismes à utiliser comme modèles les plans d'action en place pour contrer la violence à l'école, notamment dans les rapports amoureux des jeunes.
- Favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent auprès des communautés autochtones et à proximité de celles-ci à l'identification précoce de la violence conjugale, et ce, en tenant compte des stratégies et conditions de réussite en cette matière.
- Recenser et diffuser des outils d'évaluation au regard de la dangerosité chez les conjoints ayant des comportements violents.
- Adapter aux réalités des communautés autochtones les outils d'intervention en matière de violence conjugale et les mettre à leur disposition.
- Soutenir financièrement l'organisme Femmes autochtones du Québec pour l'exercice des activités de la coordonnatrice de la promotion de la non-violence et des maisons d'hébergement autochtones
- Soutenir financièrement l'organisme Femmes autochtones du Québec pour la réalisation de sa mission globale et les activités de son réseau de maisons d'hébergement.
- Soutenir financièrement et assurer le développement en milieu autochtone des services des centres d'aide aux victimes d'actes criminels, dont ceux offerts aux victimes de violence conjugale et familiale.
- Examiner avec le milieu autochtone les mécanismes favorisant la collaboration des ressources spécialisées responsables de conseiller les divers acteurs en milieu judiciaire dans le cadre du traitement des dossiers de violence conjugale et familiale, de même que l'opportunité de mettre en place un processus de justice communautaire responsable du traitement de certains dossiers de violence conjugale et familiale.
- Diffuser auprès des victimes de violence conjugale et familiale de l'information juridique pertinente et adaptée à leur réalité.
- Soutenir financièrement la conception d'outils d'intervention s'adressant aux intervenantes et aux intervenants en milieu judiciaire qui agissent auprès des victimes de violence conjugale et familiale en milieu autochtone
- Évaluer la possibilité d'adapter le programme Parcours à la population autochtone.
- Poursuivre le développement du centre résidentiel communautaire innu spécifique à la population autochtone.
- Faire la promotion de l'approche de la police communautaire auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone en matière d'intervention en violence conjugale.

- Soutenir le travail des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone au cours des interventions impliquant une situation de violence conjugale et familiale.
- Diffuser de l'information en matière de violence conjugale auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone.

Résultats: Aucun résultat trouvé.

Participants: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Ministère de la Famille, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Sécurité publique, Secrétariat à la condition féminine, Secrétariat aux affaires autochtones ; Martine Bérubé, Directeur des poursuites criminelles et pénales; Sylvie Bonin, Service de police de la Ville de Québec; Marie-Hélène Filteau et Pierre Tanguay, Ministère de la Justice; Johanne McNeil, Barreau du Québec; Tabita Nicolaica et Carole Villeneuve, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Autres participants: À coeur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence; Administration régionale crie; Agences de la santé et des services sociaux; Ajapirvik Women's Shelter; Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale; Association des centres jeunesse du Québec; Association des chefs de police des Premières Nations du Québec, Association des directeurs de police du Québec; Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec (AEMFQ); Association des femmes cries Eeyou Istchee; Association des garderies privées du Québec; Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux; Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE); Association québécoise Plaidoyer-Victimes; Barreau du Québec; Bouclier d'Athéna Services familiaux; Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI VIFF); Équipe Enfants-adolescents-es, violence et prévention; Équipe Femmes, violences et contextes de vulnérabilité (Alliances de recherche universités communautés [ARUC]); Équipe Masculinités et Société; Centre de santé et de services sociaux Cavendish – Centre affilié universitaire (René-Cassin), programme Le vieillissement comme processus social – analyses et actions; Centre de solidarité lesbienne (CSL); Centre des femmes de Montréal; Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, programme Une alliance recherche-intervention pour prévenir et contrer les méfaits de la violence chez les jeunes; Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, programme Réponses sociales aux besoins des jeunes et des familles à risque; Centres d'aide aux victimes d'actes criminels; Chambre des notaires du Québec; Comité communautés ethnoculturelles de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal; Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF); Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador; Commission québécoise des libérations conditionnelles; Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN); Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ); Conseil en éducation des Premières Nations; Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance; Cree Regional Authority; DIRA-Laval; Directeur des poursuites criminelles et pénales; Direction des services professionnels correctionnels – Support, liaison et développement; Direction des services professionnels correctionnels Mauricie-Centre-du-Québec du ministère de la Sécurité publique; École de psychologie de l'Université Laval; École nationale de police du Québec; Établissement de détention de Saint-Jérôme; Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec; Fédération des cégeps; Fédération des commissions scolaires du Québec; Femmes autochtones du Québec inc.; Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FQRSC); Gasgapegiag Health & Community Service; Impact Rivière Gatineau; Institut national de santé publique du Québec (INSPQ); Institut Tshakapesh; L'R des centres de femmes du Québec; Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ); Ordre des psychologues du Québec; Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec; Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec inc.; Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale; Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès (RQRSDA); REZO – Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels; Service d'aide aux conjoints; Service de police de la Ville de Montréal; Service de police de la Ville de Québec; Société Makivik; S.O.S. violence conjugale; Sûreté du Québec; Table de concertation « Abus auprès des aînés » de la Mauricie; Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) – Volet Femmes; Tungasuvvik Women's Shelter; Université de Sherbrooke – Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Gouvernement du Québec, "Prévenir, Dépister, Contrer: Plan d'Action Gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale."

Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* vise à:

1. La promotion des valeurs fondamentales:
 - a. Promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes et les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes;
 - b. Promouvoir l'exercice des responsabilités collectives et individuelles de tous les adultes, des parents, des intervenants et intervenantes envers les enfants.
2. La prévention des agressions sexuelles:
 - a. Éliminer la méconnaissance et la tolérance collective et individuelle relativement aux agressions sexuelles;
 - b. Prévenir les agressions sexuelles par la mobilisation et le soutien de tous les milieux de vie;
 - c. Améliorer la sécurité des femmes et des enfants dans tous les lieux publics (lieux de travail, rues, parcs, métro, stationnements, etc.);
 - d. Implanter et consolider des politiques et des activités de prévention au sein des différents organismes intervenant auprès des enfants;
 - e. Renforcer la capacité des femmes et des enfants à faire face, individuellement et collectivement, à la réalité des agressions sexuelles;
 - f. Expérimenter et évaluer des programmes de prévention qui s'adressent spécialement aux adolescents et aux jeunes hommes ainsi qu'à certains groupes au sein desquels les risques de commettre des agressions sexuelles sont plus élevés.
3. Le dépistage en matière d'agression sexuelle:
 - a. Favoriser le dépistage des personnes victimes d'agression sexuelle;
 - b. Soutenir les membres du personnel des organismes privés, publics, parapublics et communautaires pour qu'ils puissent mieux dépister les personnes victimes d'agression sexuelle et les orienter vers les ressources d'aide et de protection appropriées.
4. L'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle:
 - a. L'intervention auprès des adultes victimes d'agression sexuelle:
 - i. S'assurer que les adultes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins;
 - ii. Fournir aux personnes victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions du Québec;
 - iii. Respecter et protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes victimes d'agression sexuelle et de leurs proches;
 - iv. Améliorer les rapports entre les personnes victimes d'agression sexuelle et le système judiciaire.
 - b. L'intervention auprès des enfants victimes d'agression sexuelle:
 - i. Assurer une meilleure protection et une plus grande sécurité des enfants victimes d'agression sexuelle;
 - ii. S'assurer que les enfants victimes, leur fratrie, leur famille et leur entourage reçoivent rapidement des services d'aide adéquats lorsqu'une agression sexuelle est signalée;
 - iii. Fournir aux personnes victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et

- d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions du Québec;
- iv. Améliorer les rapports entre les personnes victimes d'agression sexuelle et le système judiciaire.
- c. L'intervention auprès des agresseurs sexuels:
 - i. Responsabiliser les agresseurs sexuels et prévenir la récidive;
 - ii. Procéder à l'évaluation des agresseurs sexuels et fournir les interventions et les traitements appropriés aux agresseurs sexuels afin de réduire les risques de récidive.
- 5. Les conditions de réussite des interventions:
 - a. La concertation intersectorielle et la coordination des services;
 - b. La formation et la supervision;
 - c. Les systèmes d'information, la recherche et l'évaluation.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs dans les communautés autochtones sont les suivantes :

- Favoriser l'émergence des initiatives auprès des associations autochtones en matière de sensibilisation et d'information pour contrer les agressions sexuelles;
- Apporter un soutien financier à Femmes autochtones du Québec inc. dans ses activités de promotion pour contrer les agressions sexuelles;
- Soutenir financièrement des projets ponctuels d'initiatives communautaires émanant de groupes de femmes autochtones, d'organismes autochtones ou des communautés autochtones concernant les agressions sexuelles;
- Informer les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risque ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, soit les personnes handicapées, les communautés autochtones et les communautés culturelles;
- Soutenir financièrement des projets ponctuels d'initiatives communautaires émanant de groupes de femmes autochtones, d'organismes autochtones ou des communautés autochtones concernant les agressions sexuelles;
- Maintenir le soutien financier aux centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), accroître l'accès des populations autochtones aux CAVAC et favoriser, dans les régions où se trouvent des communautés autochtones, la présence de personnel autochtone;
- Assurer la cohérence de la pratique policière en matière d'agression sexuelle avec les Orientations gouvernementales et la modifier pour tenir compte de la cybercriminalité et des réalités autochtones;
- Sensibiliser les services de police autochtones à l'importance de communiquer avec une procureure ou un procureur aux poursuites criminelles et pénales avant d'autoriser une remise en liberté dans les cas d'agression sexuelle;
- Soutenir financièrement Femmes autochtones du Québec inc. pour l'exercice des activités de la coordonnatrice santé-services sociaux en matière d'agression sexuelle;
- S'assurer que les intervenantes et les intervenants judiciaires oeuvrant auprès des communautés autochtones soient sensibilisés aux réalités du milieu;
- Soutenir les activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes d'agression sexuelle.

Résultats: Aucun résultat trouvé.

Participants: Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle: Ministère des Affaires municipales et des Régions; Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (Secrétariat à la condition féminine); Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones); Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Ministère de la Famille et des Aînés; Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; Ministère de la Justice; Ministère de la Santé et des Services sociaux; Ministère de la Sécurité publique.

D'autres participants incluent: Agences de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Lanaudière, de Laval, de Montréal, de la Capitale-Nationale, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, et Saguenay-Lac-Saint-Jean; Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux; Association des centres jeunesse du Québec; Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux; Association québécoise Plaidoyer-Victimes; Association Viol-Secours; Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), Montréal; Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), Québec; Centre d'aide aux femmes et aux enfants victimes d'agression sexuelle de la Rive-Sud de Montréal La Traversée; Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Estrie; Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle (CPIVAS); Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF); Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS); Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent (CEASMV); Centre hospitalier Robert-Giffard; Chaire interuniversitaire Marie Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants; Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador; Commission québécoise des libérations conditionnelles; Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ); Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance; Direction régionale des services correctionnels Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches; École nationale de police du Québec; Fédération des commissions scolaires du Québec; Fédération des femmes autochtones du Québec inc.; Femmes Autochtones du Québec inc. (FAQ); Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture; Groupe de recherche sur les agresseurs sexuels (GRAS); Groupe de travail sur l'intervention médico-sociale auprès des victimes d'agression sexuelle; Institut Philippe-Pinel de Montréal; Ministère de la Santé et des Services sociaux; Ministère de la Sécurité publique, Direction des services correctionnels; Ordre des infirmières et infirmiers du Québec; Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik; Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec inc. (RCAAQ); Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS); Regroupement des organismes Espace du Québec; Regroupement des unités régionales de loisir et de sport; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS); Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles; Service de police de la ville de Montréal; Sûreté du Québec; Table des répondantes régionales en agression sexuelle des agences de santé et des services sociaux.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Gouvernement du Québec, "Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle".

Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* vise à:

1. Renforcer la prévention de l'itinérance;
2. Favoriser la stabilité résidentielle;
3. Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes;
4. Favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens;
5. Accroître la recherche.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au phénomène de l'itinérance;
- Favoriser la persévérance et la réussite scolaires;

- Intensifier le repérage des personnes à risque d'itinérance et améliorer les services d'accompagnement;
- Améliorer l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;
- Offrir un soutien aux personnes pour favoriser leur maintien en logement;
- Améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des services de santé et des services sociaux;
- Faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation scolaire et professionnelle;
- Favoriser le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail;
- Améliorer l'accès à un soutien financier pour les personnes itinérantes;
- Améliorer la concertation des partenaires et la coordination des actions pour favoriser une intervention intégrée en itinérance;
- Favoriser une cohésion sociale entre les différents groupes de citoyens et susciter des alternatives à la judiciarisation;
- Accroître la connaissance du phénomène de l'itinérance et de ses nouvelles manifestations.

Résultats: Selon le *Bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013: Observations et commentaires du Réseau solidarité itinérance du Québec* voici les initiatives prises en 2011:

- Montant annuel octroyé à l'Agence de la Santé de Montréal pour la coordination du comité directeur
- 1,25 M\$ récurrents pour huit organismes communautaires offrant le refuge d'urgence
- 170 000\$ récurrents pour des organismes offrant du soutien communautaire en logement
- Financement pour trois organismes communautaires offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE)
- Financement investi pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII)

Participants: Société d'habitation du Québec; Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; Ministère de la Justice; Ministère de la Sécurité publique; Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; Secrétariat à la jeunesse; Secrétariat aux affaires autochtones; Ministère de la Santé et des Services sociaux; *Collaboration spéciale:* Guy Vermette et Guylaine Boucher

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Sources: Gouvernement du Québec, "Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013" et Réseau solidarité itinérance du Québec.

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) – Actions

- Le SAA offre un soutien à la coordination des projets concernant les différentes problématiques en milieu urbain auprès des différents ministères et organismes du gouvernement du Québec.
- Le SAA soutient financièrement la mission globale d'organismes autochtones urbains depuis plusieurs années, notamment les centres d'amitié autochtones, financement qui se poursuit dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II).
- Dans le cadre du FIA II, 2 M\$ ont été réservés aux projets d'économie sociale développés par des entreprises ou des organismes autochtones situés hors réserve.
- De plus, un montant de 3 M\$ est aussi consacré à des projets d'infrastructures communautaires hors réserve.
- Le SAA siège au comité directeur du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal. Il assiste aux rencontres mensuelles du Réseau ainsi qu'aux trois rassemblements annuels. Le SAA participe activement aux rencontres du Réseau et est un partenaire financier de cette initiative pour soutenir les activités de coordination et le financement de différents projets.

- Depuis trois ans, le SAA soutient financièrement le Réseau pour la coordination de ses activités. En 2012-2013, le SAA a accordé une subvention de 45 000 \$.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, le SAA siège au Comité directeur régional, sous l'égide de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, afin d'assurer le déploiement des actions gouvernementales pour la région de Montréal.
- Le SAA est membre du comité de suivi de la recherche financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visant à mieux cerner la problématique de l'itinérance autochtone et à identifier des pistes d'action pour la région de Montréal.
- Le SAA participe également chaque mois aux rencontres du sous-comité en itinérance du Réseau afin d'être en mesure de faire le pont entre les priorités du milieu et celles du gouvernement du Québec.
- Le SAA travaille activement, de concert avec Projets Autochtones du Québec (PAQ) et d'autres partenaires gouvernementaux, à consolider l'offre de services d'hébergement d'urgence pour les Autochtones de Montréal.
- Le SAA soutient en mission globale le centre d'amitié autochtone de Montréal.
- Le SAA appuiera le nouveau centre communautaire autochtone de Montréal.
- La première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, s'est engagée à appuyer la création d'un lieu culturel et artistique des Premiers peuples lors du Rendez-vous 2012 - Montréal métropole culturelle, le 26 novembre 2012.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source : Secrétariat aux affaires autochtones

Stratégies et plans d'action en matière de sécurité à l'échelon municipal

Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 (Montréal)

Le Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 vise à :

1. Mettre à contribution l'expertise des membres dans l'analyse des problématiques et dans l'identification des besoins et des solutions pour améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir;
2. Améliorer l'accès et l'adaptabilité des services de santé et des services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;
3. Renforcer les partenariats entre les acteurs des réseaux publics et communautaires ;
4. Assurer la liaison avec le comité directeur régional responsable du *Plan d'action interministériel 2010-2013* pour favoriser une intervention intégrée en itinérance à Montréal.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Maintenir des lieux sécuritaires pour combler les besoins de base chaque jour/année a toutes personnes sans-abri ;
- Offrir un lieu de répit/décompression aux personnes exclues des ressources/services d'urgence, pour hommes et pour femmes ;
- Améliorer l'offre d'unités de logements sociaux avec soutien communautaire ;

- Favoriser le maintien de maisons de chambres privées ou publiques et assurer des conditions de logement adéquates aux locataires ;
- Donner accès à un centre de jour à la population itinérante masculine ;
- S'assurer d'une offre générale de services de 1^{ère} ligne pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir sur les territoires concernés ;
- Prévoir une ressource spécifique pour les personnes itinérantes âgées ou aux prises avec de sérieux handicaps physiques et/ou mentaux et ayant besoin de soins spécialisés à long terme, pour les hommes et pour les femmes ;
- Améliorer l'accès aux services dans les urgences des CH et dans le suivi des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ;
- Assurer l'accès à des services spécialisés pour les personnes itinérantes aux prises avec de graves problèmes d'intoxication ;
- Favoriser des stratégies de concertation avec les partenaires concernés ;
- Convenir d'un usage équitable de l'espace public dans le respect de tous les citoyens là où le besoin se fait sentir ;
- Développer des approches et des pratiques juridiques adaptées aux réalités de l'itinérance afin de faciliter la réinsertion sociale et réduire la judiciarisation ;
- Faciliter l'accès aux services juridiques pour les SDF qui en ont besoin ;
- Accroître l'accessibilité à des installations sanitaires publiques et l'accès à l'eau potable lorsque requis ;
- Améliorer l'accessibilité aux programmes d'insertion en emploi ;
- Favoriser l'exercice du droit de vote ;
- Avoir une meilleure connaissance de la population itinérante sur le territoire au regard des paramètres suivants : population chronique, population transitoire, adulte incluant les populations issues de l'immigration, les jeunes de la rue, les familles, les populations autochtones, en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes ;
- Identifier les situations/problèmes pouvant comporter des facteurs de risque importants pour la population itinérante.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Résultats : la construction du centre de répit et de désintoxication mentionnée dans la stratégie est en cours, mais elle n'est pas terminée. Le centre a tout de même mis quatre lits à la disposition des sans-abris (hommes) dans le besoin. La construction du centre devrait être terminée avant la fin mars 2013.

Participants: CSSS Jeanne-Mance, CSSS Lucille-Teasdale, CSSS de la Montagne, Centre Dollard-Cormier - IUD, CHUM et Centre jeunesse de Montréal; d'institutions qui veillent au respect des droits des personnes sans-abri (Curateur public du Québec); d'organismes communautaires, délégués par le RAPSIM, qui représentent les secteurs Refuge, Hébergement, Centre de jour et de soir, Logement-Hébergement, Suivi et accompagnement, Femmes et Jeunes; d'autres organismes communautaires non membres du RAPSIM ; organisations qui œuvrent auprès des populations autochtones; Service Canada - Centre des Opérations de programmes de Montréal (Direction des Services aux citoyens et des programmes); Ville de Montréal (Direction de la diversité sociale Direction de l'habitation, Service de police); l'Agence de Montréal: la Direction de la Santé publique et la Direction des programmes-services.

Source: Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Ville de Montréal et Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), "Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012". (15 mars 2013) et Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, "Note de Service: Ouverture de 4 lits de répit pour hommes au Centre de répit et de dégrisement".

Stratégie et plan d'action de la Société Makivik pour lutter contre l'itinérance

Au cours des dernières années, la Société Makivik a pris de nombreuses mesures pour aider les Inuits sans abri à Montréal :

En octobre 2008, la Société Makivik remet à la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec un rapport sur l'itinérance des Inuits (surtout à Montréal).

En avril 2010, la Société Makivik commence à élaborer un plan d'action visant la mise en place des mesures suivantes :

1. s'assurer que les Inuits à Montréal qui sont en situation de vulnérabilité ou sans abri aient accès à des soins médicaux adéquats et à des services sociaux.
2. prévenir l'itinérance.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Le 27 avril 2011 : la Société Makivik et Chez Doris signent une entente de partenariat :
 - Embauche d'une intervenante inuite (Judy Hayohok);
 - Mise en place du Programme d'aide aux Inuits;
 - Bénévolat au refuge par les étudiants du secondaire à Montréal.
- Le 4 octobre 2012 : la Société Makivik et Projets autochtones du Québec (PAQ) signent une entente de partenariat :
 - Embauche d'un intervenant issu de la communauté inuite.

La Société Makivik appuie également le plan de mise en œuvre du PAQ, dont l'objectif est d'ouvrir un nouveau refuge, de mettre des lits de transition à disposition, de mettre en place un centre d'accueil de jour et un programme de réinsertion sociale et d'embaucher un intervenant issu de la communauté inuite.

La Société Makivik travaille également en collaboration avec plusieurs organismes et universités :

- Le Service des affaires juridiques de la Société Makivik, le gouvernement régional de Kativik, les services correctionnels du Canada et les centres de détention du Québec collaborent à la mise en place de mesures, entre autres de scolarisation et de formation, pour aider les Inuits dans les centres de détention ou ceux qui quittent ces centres.
- Le directeur de Chez Doris est allé au Nunavik pour rencontrer plusieurs organismes sur place, comme la Société Makivik, le gouvernement régional de Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik, la régie de la santé du Nunavik, le corps de police régional de Kativik, le Centre de traitement d'Isuarsivik et le refuge pour les femmes. La Société Makivik déploie également des efforts pour tisser des liens plus étroits entre plusieurs organismes du Nunavut.
- La Société Makivik collabore avec le professeur Nobuhiro (Nobu) Kigishami, qui doit publier les résultats du projet de recherche sur les Inuits à Montréal en mars 2013.

Participants : Chez Doris, Projets Autochtones Québec, le gouvernement régional de Kativik, le Service des affaires juridiques de la Société Makivik, les services correctionnels du Canada, les centres de détention du Québec, l'Office municipal d'habitation Kativik, la régie de la santé du Nunavik, le corps de police régional de Kativik, le Centre de traitement d'Isuarsivik, le refuge pour les femmes, les organismes du Nunavut, le professeur Nobuhiro Kigishami.

Source : Société Makivik, "Mémoire sur l'itinérance inuit à Montréal" et "Makivik Corporation Strategy and Action Plan on Inuit Homelessness in Montreal".

Cette année, la Société Makivik contribuera également aux projets suivants :

Projet 1 :



Les services correctionnels du Canada ont fait appel à la Société Makivik pour la mise en place de programmes destinés aux Inuits.

Les services correctionnels du Canada, qui disposent actuellement d'un programme de traitement pour les délinquants inuits toxicomanes, ont embauché deux employés inuits pour pouvoir offrir ce programme aux détenus. Les services correctionnels du Canada et le ministère de la Sécurité publique travaillent actuellement de concert à la mise sur pied de programmes spécifiquement destinés aux Inuits, car il en existe peu.

L'objectif de ce projet est de réunir les services correctionnels fédéraux et provinciaux, les coordonnateurs de la justice d'Ungavuk et de Makivik, les agents de réinsertion de l'ARK et d'autres intervenants importants dans le milieu judiciaire afin de dresser la liste des services actuellement offerts, des lacunes et des problèmes (p.ex., manque de services de réinsertion) et d'évaluer la mise en place d'un partenariat durable entre tous ces intervenants. L'objectif est d'élaborer un plan d'action visant à améliorer la situation des Inuits dans les centres correctionnels fédéraux et provinciaux, et à les aider à réinsérer la société.

Si les subventions sont maintenues, le plan d'action sera mis en œuvre.

Projet 2 :

Ce projet consiste à mettre sur pied un programme d'accueil de jour pour la clientèle inuite du PAQ, un projet qui gère actuellement un refuge de nuit pour les Autochtones, dont 60 % sont des Inuits.

PAQ, Avataq et la Société de développement social de Ville-Marie travaillent actuellement de concert pour élaborer des programmes d'accueil de jour spécifiquement destinés aux Inuits et aux personnes qui sortent des centres de détention et qui ne peuvent pas – ou ne souhaitent pas – retourner dans leur communauté.

Projet 3 :

L'objectif de ce projet est de maintenir les services destinés aux femmes inuites à Montréal qui sont sans abri ou qui se trouvent en situation de vulnérabilité. En effet, 15 % de la clientèle de Chez Doris, qui est un centre d'accueil de jour, sont des femmes inuites. Madame Tina Pisuktie, intervenante inuite engagée par le centre, serait chargée de coordonner les activités destinées aux femmes inuites et un camp d'hiver, ainsi que de veiller à ce que les femmes restent en contact avec leur famille au Nunavik. Il est prévu d'embaucher des étudiants inuits à Montréal pour le programme de placement d'étudiants Chez Doris.

Projet 4 :

La Société de développement social de Ville-Marie a lancé un projet pour les sans-abris inuits qui se rassemblent autour de la station de métro Place-des-Arts et de la Mission St Michael, où des soins médicaux, des vêtements et de la nourriture sont mis à leur disposition.

Cette année, ils souhaitent continuer à offrir ces services aux Inuits qui se rassemblent à la station Atwater et dans d'autres stations de métro. Le Square Cabot fera partie de ce projet.

Ce projet a reçu une subvention de la part du SDSVM, de la Fondation Bombardier, d'un donateur privé, de la Société de transport de Montréal et de la Société Makivik.

Projet 5 :

Ce projet concerne le centre d'accueil *La porte ouverte* de l'église anglicane St Stephen. Actuellement, ce centre n'est ouvert que quatre jours par semaine en raison de contraintes financières. Il recevra une subvention de la Société Makivik pour pouvoir ouvrir une cinquième journée à compter du mois de juillet 2013.

L'église St Stephen est située à Westmount, à proximité du Square Cabot et du Module du Nord. La clientèle du centre *La porte ouverte* est composée principalement d'Inuits. Cet organisme offre des services aux sans-abris ou aux Inuits qui sont désespérément dans le besoin, notamment une aide à la recherche d'emploi, des repas gratuits et une aide au logement. L'organisme tient également des ateliers sur la dépendance à l'alcool, aux drogues et au tabac.

Projet 6 :

Le projet vise à promouvoir une collaboration plus étroite entre les organismes du Nunavik (Makivik, l'ARK, la régie de la santé du Nunavik, l'OMHK, le CPRK, Isuarsivik), les refuges pour femmes et les organismes qui offrent des programmes aux Inuits à Montréal, comme PAQ, Chez Doris, SDSVM et *La porte ouverte*.

Ce projet vise à partager les connaissances et expertises sur les services déjà offerts aux Inuits qui vivent dans le Sud et dans le Grand Nord. L'objectif est de faire en sorte que les organismes situés au Nunavik et les organismes situés à Montréal apprennent à se connaître et à tisser des liens formels pour travailler de concert à la réduction des problèmes d'itinérance des Inuits qui migrent vers Montréal et rendre ces derniers moins vulnérables. Il est à espérer que ce partage incitera les organismes du Nunavik à mieux collaborer et à bâtir des ponts avec ceux de Montréal.

Ville de Montréal - Actions de soutien la communauté autochtone à Montréal

Bien que la Ville de Montréal ne dispose d'aucun programme spécifique pour la population autochtone à Montréal, elle offre son appui à de nombreux projets mis en place pour aider cette communauté :

- La Ville de Montréal travaille avec le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal :
 - Elle a contribué à la mise sur pied du RÉSEAU;
 - Elle est représentée au sein du comité directeur du RÉSEAU;
 - Elle apporte au RÉSEAU un soutien professionnel auquel se sont ajoutés depuis 2010 une contribution financière et un soutien matériel pour sa coordination;
 - Elle participe activement à 4 des 6 comités de travail du RÉSEAU ainsi qu'à des démarches ponctuelles visant à accélérer l'atteinte de ses priorités.
- La Ville de Montréal appuie le Centre d'amitié autochtone de Montréal.
- La Ville de Montréal appuie le Festival Présence autochtone du Québec (Terres en vues).
- La Ville de Montréal appuie Projets autochtones du Québec (PAQ) et l'offre gratuitement un local à l'organisme Projets autochtones du Québec pour l'hébergement d'urgence d'une quarantaine de personnes autochtones ou inuit (30 hommes et 10 femmes).
- En 2001, la Ville de Montréal a ouvert le Jardin des Premières Nations situé au sein même du Jardin botanique.
- En 2010, la Direction de la diversité sociale a produit le *Bottin des ressources offertes aux personnes autochtones de Montréal*.
- La Ville de Montréal appuie les Services de développement des ressources humaines des Premières Nations de Montréal – visant à assurer l'intégration au marché du travail des

Autochtones vivant en milieu urbain – qui fait partie de la Stratégie urbaine de la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Ville de Montréal, "La Ville de Montréal et la réalité autochtone" et Ville de Montréal, Développement social et diversité: Autochtones, site web.

Ville de Montréal - Agir résolument pour contrer l'itinérance: Plan d'action cible en itinérance (2010)

Le *Plan d'action cible en itinérance de la ville de Montréal* vise à:

1. Répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance ou à risque en diminuant de façon durable la précarité des personnes en situation d'itinérance et vulnérables en répondant à des besoins de base (logement et réinsertion sociale) ;
2. La réduction des problèmes de partage de l'espace urbain et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté en offrant des alternatives efficaces à la judiciarisation (en visant un mieux-être collectif).

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Développer de nouveaux logements à but non lucratif avec soutien communautaire pour les sans-abri ou les personnes vulnérables;
- Sauvegarder des maisons de chambres pour les sans-abri ou les personnes vulnérables.
- Améliorer la salubrité des maisons de chambres;
- Ouvrir un centre de répit et de dégrisement (CRD);
- Consolider le réseau de centres de jour pour faciliter l'accès des personnes itinérantes aux ressources appropriées;
- Développer une approche d'intervention adaptée auprès des communautés des Premières Nations et Inuite en situation d'itinérance;
- Déployer un plan d'intervention dans les espaces publics de Ville-Marie;
- Consolider l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII);
- Améliorer les outils d'intervention des patrouilleurs du SPVM auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque;
- Mettre en place des mesures constituant des alternatives à l'incarcération des personnes itinérantes;
- Définir et développer un projet de médiation urbaine.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Résultats: En date du 13 mars 2012, plusieurs mesures avaient été prises pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, notamment la construction de 440 logements et chambres, le versement d'un montant de 2 millions de dollars pour la construction d'un centre de répit pour les sans-abris exclus des refuges, le versement de 1,4 million de dollars pour la création d'une « brigade de la propreté » composée de 40 personnes chargées de nettoyer les lieux publics ciblés, la programmation intensive d'activités dans plus d'une centaine de parcs et de lieux publics, des projets de réinsertion et l'embauche d'un travailleur social et d'une infirmière. Le SPVM reçoit également une formation sur l'itinérance et cherche à consolider l'équipe multidisciplinaire en référence et intervention auprès des itinérants (EMRII) en lui assignant six postes de policiers à compter de décembre 2011. Quatre procureurs et un juge du *Programme d'accompagnement justice pour les personnes itinérantes à la*

Cour (PAJIC) sont également tenus de personnaliser les interventions et de réduire les poursuites et les peines d'emprisonnement. En dernier lieu, la Ville de Montréal collabore également avec le RÉSEAU afin d'aider plus efficacement les membres des communautés autochtones et inuites.

Participants: La Société Makivik; RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal; Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; Secrétariat aux Affaires autochtones; Module du Nord Québécois; Intervenants autochtones et inuit; Ville de Montréal (avec la contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal); Gouvernement du Québec et Société d'habitation du Québec; Ministère de la Santé et des Services sociaux; Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; Ministère de la Justice; Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; OBNL promoteurs de projets d'habitation communautaire, Arrondissements concernés, Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance; CSSS de la Montagne; Office municipal d'habitation de Montréal; SPVM; Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM); Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT); Centre Dollard-Cormier; Quartier des spectacles; YMCA; organismes communautaires.

Source : Ville de Montréal, "Agir résolument pour contrer l'itinérance: Plan d'action ciblé en itinérance" (2010) et Ville de Montréal - Développement social et diversité, "Plan d'action ciblé en itinérance – Une série d'actions concrètes et concertées pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance".

Stratégies et plans d'action en matière de sécurité à l'échelon communautaire

Équipe de médiation urbaine (ÉMU) - Synthèse des Cercles de résolution de conflits (Square Cabot)

Le Cercle de résolution de conflits a vu le jour à la demande du PDQ 50, qui se plaignait des problèmes causés par les sans-abris – en majorité des Autochtones – au Square Cabot, plus particulièrement autour de la station de métro Atwater. Dans l'optique de trouver des solutions créatives à ces problèmes, l'ÉMU a tenu six « cercles » du 9 septembre 2011 au 11 janvier 2012. Ces six rencontres ont permis de mettre le doigt sur les problèmes ainsi que de possibles solutions (à consulter au chapitre « Recommandations »).

Sept facteurs susceptibles de causer des problèmes ont été repérés :

1. Facteur culturel :

- Les personnes interrogées ont noté que de nombreux Autochtones sans abri fréquentent le Square Cabot, principalement pour aller s'informer, se regrouper et être dehors. Même si de nombreux Autochtones du Square Cabot sont sans abri, certains ont un logement. Les femmes autochtones sont souvent exploitées par des « Blancs ». Les Autochtones ont également de la difficulté à trouver un emploi, car ils font l'objet de discrimination.

2. Présence et comportement :

- Les résidents du quartier se plaignent souvent du comportement peu recommandable des personnes qui fréquentent le parc, entre autres de la présence d'urine et d'excréments, de la consommation d'alcool et de drogues, notamment du crack, de la vente de drogues dans le parc par des membres de gangs de rue, de comportements sexuels inappropriés, de comportements intimidants, de mendicité, parfois agressive, et de vol.

3. Planification et installations :

- Les résidents se plaignent souvent de l'insalubrité des logements meublés de la rue Tupper.

4. Propreté et hygiène :

- Les passants qui se promènent au Square Cabot trouvent le secteur insalubre. Les toilettes publiques sont dégoutantes, des odeurs nauséabondes émanent du parc, les sans-abris manquent d'hygiène et on trouve souvent des bouteilles cassées et des seringues à terre, surtout du fait qu'aucun conteneur pour la récupération des seringues n'est mis à disposition.

5. Ressources et services :

- La population vulnérable qui fréquente le Square Cabot souffre d'un manque évident de ressources. Par exemple, les personnes qui consomment de l'alcool ou des drogues n'ont accès à aucune ressource ni à aucun centre de désintoxication, les services pour les personnes souffrant de problèmes sociaux (problèmes de santé mentale, etc.) sont insuffisants et il n'y a pas assez de ressources pour les personnes à la recherche d'un emploi. De plus, les employés de la station de métro Atwater manquent également de ressources, car ils ont souvent de la difficulté à expulser les sans-abris de la station au petit matin.

6. Sécurité et intervention policière :

- Les personnes interrogées ont souligné que les interventions policières n'ont pas été efficaces. La remise de constats d'infraction n'est pas une mesure efficace, les policiers font parfois usage de la force plus qu'il n'est nécessaire et les cadets ont souvent une attitude négative envers les personnes qui fréquentent le parc. Par ailleurs, la présence constante de policiers dans le secteur dérange les résidents. En dernier lieu, les plaintes déposées à la STM sont rarement prises en considération.

7. Cohabitation entre les groupes :

- Lors de la réunion, il a été rapporté que les relations entre la police et les Autochtones qui fréquentent le Square Cabot sont souvent tendues. Les relations entre les résidents du quartier et les Autochtones sont également tendues, car nombreux sont les résidents qui pensent que Chez Doris est la source de tous les problèmes. De plus, il y a une méconnaissance générale des activités du Module du Nord québécois. Par ailleurs, les organismes ont parfois de la difficulté à travailler d'une même voix, car leur mandat est différent.

Résultats : Ce projet n'a pas été mis en œuvre, car il a pris fin prématurément en raison de la suspension des subventions.

Participants: Tandem, Chez Doris, Équipe Dialogue, SPVM, PDQ, STM, Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Ville de Montréal (diversité sociale), représentants de la communauté.

Source: Équipe de médiation urbaine, "Synthèse des Cercles de résolution de conflits – Square Cabot, Atwater".

Plan d'action 2012-2013 de la Table Inter-action du quartier Peter-McGill

Le *Plan d'action 2012-2013 de la Table Inter-action du quartier Peter-McGill* vise à:

1. Accroître le sentiment d'appartenance;
2. Améliorer la qualité de vie dans Peter-McGill ;

3. Assurer la pérennité de la Table Inter-action du quartier Peter-McGill.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Appuyer l'établissement d'un carrefour communautaire;
- Appuyer les projets d'offres de services communautaires dans le quartier;
- Aider au développement de la visibilité et du rayonnement des activités, services et projets communautaires existants;
- Faire connaître les ressources du quartier en rassemblant, en un seul endroit, l'information sur les organismes oeuvrant spécifiquement dans le quartier;
- Appuyer l'établissement de logements abordables dans le quartier;
- Appuyer des initiatives visant à améliorer la qualité de vie (Chez Doris, People's Potato, etc.);
- Défendre le droit à des espaces verts, propres, accessibles à tous, aménagés pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée, dans le respect du cachet historique et architectural caractéristique du quartier (**incluant le Square Cabot**);
- Offrir assistance et visibilité aux initiatives visant à augmenter le sentiment de sécurité des citoyens (aînés, enfants, piétons, cyclistes, usagers des lieux publics) et, au besoin, être leur porte-parole pour diffuser leurs inquiétudes;
- Encourager l'engagement citoyen par la participation à la table;
- Être le porte-parole de tous les groupes du quartier et le défenseur de leurs intérêts;
- Être un outil de surveillance et de développement du quartier;
- Être un rassembleur des intervenants du milieu;
- Améliorer les moyens de communication.

Participants: CSDM, CSEM, Quartier de l'innovation de Montréal Arrondissement, CSSS de la Montagne, Forum Jeunesse, Y des femmes, Arrondissement, Ville de Montréal, OMHM, Comité Logement Ville-Marie, Habiter Ville-Marie, Bâtir son Quartier, Tara Ter, Chez Doris, Chic Resto Pop, People's Potato, Eco-Quartier Peter-McGill, Centre de diédétique de Montréal, Tandem, YMCA, Police de Montréal (unité mobile), Association du Village Shaughnessy (financement: CMTQ, Service Canada, Emploi Québec, Élus du quartier)

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Table Inter-action du quartier Peter-McGill, "Plan d'action 2012-2013 de la Table Inter-action du quartier Peter-McGill".

Plan d'action du projet d'intervention de milieu autour de l'Accueil Bonneau et amorce d'un projet de quartier (mai 2012 à avril 2013)

Le *Plan d'action du projet d'intervention de milieu autour de l'Accueil Bonneau* 2012-2013 vise à:

1. Par l'entremise de l'équipe d'intervention de milieu, en collaboration avec les principaux acteurs de Ville-Marie, améliorer la gestion d'incivilités commises par certaines personnes en situation d'itinérance autour de l'Accueil Bonneau (intoxication, agressivité, désorganisation).

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Mise en place de solutions concrètes pour mieux gérer les incivilités des personnes qui gravitent dans les environs de l'Accueil Bonneau;
- Consolidation et expansion des actions de références des personnes vulnérables aux instances concernées;
- Mise en place d'une équipe permanente d'intervenants;
- Mise en place d'un plan de communication pour les riverains résidentiels et commerciaux.
- Réaménagement du parc Fleury-Mesplet et de ses abords pour fin d'embellissement et d'amélioration du sentiment de sécurité;
- Développement d'un volet de recherche en vue de reproduire ce modèle et de le bonifier;
- Appui aux actions collectives en vue de l'amélioration de la réalité urbaine de l'itinérance dans une vision globale;
- Évaluation des actions et portées du projet.

Participants: Accueil Bonneau, SPVM, Ville-Marie, Dialogue, Ville de Montréal (Diversité sociale), Eco-Quartier, Tandem, Mouvement Art Public (Manuel Bujold), Université, SDC du Ville-Marie, Société de développement social de Ville-Marie

Partenaires: Accueil Bonneau, SPVM, Association des résidents du Vieux-Montréal, Société de développement commercial du Vieux-Montréal, Tandem

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Accueil Bonneau, "Plan d'action du projet d'intervention de milieu autour de l'Accueil Bonneau et amorce d'un projet de quartier (mai 2012-avril 2013)".

Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins

Le *PPU du Quartier des grands jardins* vise à:

1. La mise en valeur du patrimoine;
2. La qualité des milieux de vie;
3. Le dynamisme économique;
4. La planification détaillée du secteur Cabot.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs dans le **Square Cabot** sont les suivantes :

- Procéder au réaménagement du Square Cabot et de ses abords ainsi qu'au verdissement de l'avenue Atwater et du boulevard René-Lévesque, dans le but de les inscrire dans une coulée verte reliant le mont Royal aux jardins du Centre canadien d'Architecture;
- Continuer d'appuyer la stratégie d'intervention communautaire de soutien et d'hébergement des clientèles itinérantes du Square Cabot;
- Entreprendre des interventions majeures sur la trame urbaine afin de créer un lieu distinctif, susceptible d'attirer d'importants investissements immobiliers;
- Réaménager le Square Cabot en respectant le caractère historique du quartier : la restauration des allées piétonnes, des matériaux de revêtement et du mobilier urbain;
- Agrandir le square vers l'est et d'y aménager une scène et une aire de représentation pour y accueillir des activités communautaires et culturelles;

- Créer un réseau cohérent de parcours verts conviviaux et sécuritaires;
- Consolider le parcours vert que forment l'avenue Atwater et les espaces verts au sud du Square Cabot;
- Tendre à maintenir les vues vers le mont Royal, vers les sites remarquables du quartier, ainsi que depuis la falaise Sainte-Jacques;
- Mettre en valeur des éléments repères des domaines des établissements et institutions tels que le Collège Dawson, le domaine des franciscains et la maison Shaughnessy;
- Améliorer des parcours piétonniers aux abords du Square Cabot;
- Agrandir le parc, élargir des trottoirs et planter plusieurs arbres;
- Implanter des projets immobiliers de qualité qui bénéficient du cachet patrimonial des immeubles existants entourant le square (l'intensification de l'usage résidentiel et augmentation de la densité autour du square);
- Construire des immeubles à vocation mixte donnant sur le square, tel le projet résidentiel Le Seville;
- Avoir une plus grande ouverture des commerces au rez-de-chaussée et un traitement architectural des façades;
- Reposer sur des principes de développement urbain durable: une diminution radicale des surfaces pavées, le réaménagement des voies de circulation, le verdissement du square.

Participants: Arrondissement Ville-Marie, Ville de Montréal.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Arr. de Ville-Marie, "Programme Particulier d'Urbanisme : Le quartier des grands jardins".

Tandem - Sécurité urbaine plan d'action 2012-2013

Le *Tandem – Sécurité urbaine plan d'action 2012-2013* vise à:

1. Identifier des besoins en sécurité urbaine;
2. Développer des outils d'évaluation des secteurs priorités;
3. Améliorer le cadre de vie, le sentiment d'appartenance et le sentiment de sécurité des clientèles vulnérables: réappropriation des parcs, médiation et résolution de conflits;
4. Information et sensibilisation - communication.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs dans le **Square Cabot** sont les suivantes :

- Établir un réseau de communication et un protocole de travail avec le Module du Nord Québécois afin de prévenir la victimisation des Inuits de passage à Montréal recevant des soins médicaux.
- Approfondir nos connaissances sur les us et coutumes de la population Inuit en vue de l'élaboration d'outils de prévention.
- Elaborer des outils de sensibilisation (affiches, ateliers, projet de théâtre).
- Mettre en place des activités d'animation axées sur la sécurité urbaine.

Participants: Square Cabot: Module du Nord Québécois.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Tandem, Tandem Sécurité Urbaine Plan d'Action 2012-2013.

Arrondissement Ville-Marie – Proposition de priorités d'actions 2010-2011

La *Proposition de priorités d'actions 2010-2011 de Ville-Marie* sont:

1. Cohabitation dans l'espace public:
 - Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les parcs en général et de façon spécifique (Émilie-Gamelin, Fleury-Mesplet, Square Cabot, Place de la Paix). Surveiller l'impact des travaux du CHUM sur le Square Viger;
 - Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur les portions piétonnisées des rues Ste-Catherine et St-Paul;
 - Améliorer l'intervention auprès des personnes démontrant des comportements dérangeants et incivils;
2. Sécurité routière;
3. Lutte au trafic de stupéfiants dans l'espace public ;
4. Sécurité incendie.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Arrondissement de Ville-Marie, "Proposition de priorités d'actions 2010-2011".

Arrondissement Ville-Marie Plan d'action en sécurité urbaine (état d'avancement en mai 2010)

Le *Plan d'action en sécurité urbaine de Ville-Marie* vise à:

1. Améliorer la cohabitation dans l'espace public:
 - Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les parcs en général et de façon spécifique (Émilie-Gamelin, Fleury-Mesplet, Square Cabot, Place de la Paix); surveiller l'impact des travaux du CHUM sur le Square Viger;
 - Améliorer l'intervention auprès des personnes démontrant des comportements dérangeants et incivils;
2. Améliorer la sécurité routière;
3. Prévenir la criminalité chez les jeunes;
4. La gestion du bruit urbain.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs dans le **Square Cabot** sont les suivantes :

- Améliorer la cohabitation au Square Cabot;
- Intensifier la programmation – durée et nombre d'événements culturels et de loisirs et implication des riverains;
- Réaménager le square;
- Faire une entente avec le PDQ 12 (afin d'assurer leur présence lors de la programmation estivale);

- Négocier avec le YMCA pour l'usage de 10 chambres pour les femmes inuites au Reddy Memorial;
- Assurer des interventions régulières en entretien;
- Impliquer des riverains, des OBNL locaux, de ÉMRI et ÉMU.

Les mesures prises pour atteindre ces objectifs hors le **Square Cabot** sont les suivantes :

- Assurer la présence de patrouille à vélo-cadets policiers;
- Ramasser les seringues à la traîne;
- Maintenir la présence policière;
- Réduire les déjections humaines et animales;
- Rendre le parc Fleury-Mesplet accessible à tous;
- Développer des approches non répressives d'intervention face aux comportements inappropriés;
- Développer des pratiques juridiques adaptées aux réalités de l'itinérance évitant la judiciarisation et proposant des interventions de réinsertion sociale;
- Convenir d'actions communes entre les sociétés commerciales, le milieu des affaires et les organismes venant en aide aux itinérants et aux marginaux;
- Mettre en place des moyens de communication efficaces pour rejoindre les personnes fréquentant le centre-ville;
- Donner accès à un centre de jour à la population itinérante masculine.

Participants: Arrondissement DCSLDS, Groupe d'intervention de Ste-Marie, Carrefour des ressources en interculturel (CRIC), Éco-quartiers Ste-Marie et St-Jacques, Tandem, Tables de concertation, SDC, SPVM/PDQ 21, SPVM/PDQ 22, Spectre de Rue, Cactus, Comité des seringues à la traîne, Groupe d'intervention, SPVM, Brigade urbaine, Groupe Eclipse, EMRII, Cadets à vélo, Ville-Marie, Travaux Publics, Corporation des Habitations Jeanne-Mance, ROJAQ, RAPSIM, Accueil Bonneau, Ministère de la Culture et des Communications, EMU, OBNL, SDCQMVDE, Quartier des Spectacles, Centre d'amitié autochtone du Québec, Cour municipale, Société de développement social de Ville-Marie, CSSS Jeanne Mance, « 1^{er} arrêt », Ville de Montréal, OMHM, CSDM, Projet TRIP, Tables de concertation des Faubourgs St-Laurent.

(Remarque : Ce texte a été copié directement du document en question.)

Source: Arrondissement de Ville-Marie, "Plan d'action en sécurité urbaine (état d'avancement en mai 2010)".

IDÉES EN DÉVELOPPEMENT

Le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal (RÉSEAU) se penche actuellement sur la mise sur pied d'un centre de santé autochtone et d'un centre culturel autochtone. De plus, le RÉSEAU a publié en 2011 le *Guide de référence autochtone à Montréal* :

- Le Comité de travail sur la santé souhaite mettre sur pied un centre de santé holistique pour la population autochtone à Montréal. Le Comité a entamé les démarches en commençant par une visite du centre de santé Anishnawbe de Toronto et par une discussion avec son directeur pour s'informer sur la façon de s'y prendre. Le Comité attend maintenant de voir s'il recevra les subventions dont il a besoin pour concrétiser ce projet.
- Le Comité de travail sur l'art et la culture souhaite mettre sur pied un centre culturel pour la communauté autochtone à Montréal, afin d'organiser des expositions, des spectacles, des ateliers, des tables rondes, des lectures et d'autres types de projets et d'activités. Ouvert à toutes les générations et à toutes les nations, ce centre permettrait également d'abriter des archives culturelles sur les peuples autochtones dans la grande région de Montréal et d'informer et de sensibiliser le grand public sur l'art et la culture autochtone (RÉSEAU communauté autochtone à Montréal, Comité de travail : Art et culture).
- Le Comité de travail employabilité-formation-éducation du RÉSEAU a également publié en 2011 le *Guide de référence autochtone à Montréal : Prendre sa place par l'employabilité, la formation et l'éducation!* Ce document vise à donner à tous les Autochtones la possibilité d'accéder à des services qui leur permettront d'atteindre leur plein potentiel.
- Le sous-comité de justice du RÉSEAU a récemment terminé l'étape de développement du programme *JustPeace*, qui a nécessité une suite de consultations auprès d'intervenants du milieu sociojudiciaire à Montréal pour passer en revue la situation des Autochtones ayant des démêlés avec la justice à Montréal. Cette étape sera utile pour la mise en place de ce programme dont l'objectif est d'aborder les problèmes suivants :
 - a) le recours trop fréquent à l'incarcération et le manque de services et de programmes adaptés pour les Autochtones,
 - b) l'absence d'une approche préventive ciblée, du fait qu'un plus grand nombre d'Autochtones que de non autochtones fait partie du groupe socioéconomique le plus susceptible d'avoir des démêlés avec la justice.

Source : RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, *Plan stratégique de 2012 à 2017*; RÉSEAU, *Comité de travail : Art-culture*; RÉSEAU, *Comité de travail : santé*.

RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

La recherche mentionnée ci-dessus contient de nombreuses recommandations visant à permettre aux communautés vulnérables qui fréquentent le Square Cabot et ses alentours de surmonter les défis. Un résumé de ces recommandations est présenté ci-dessous.

a) Le Square Cabot

Lieu

L'Équipe de médiation urbaine (ÉMU) a suggéré de profiter de la rénovation du Square Cabot pour améliorer son aménagement. Les recommandations d'aménagement du « nouveau » parc comprennent notamment la création de lieux de rencontres distincts pour chaque groupe (espaces d'occupation positive), l'enlèvement des statues non représentatives, le retrait des clôtures, l'ajout d'aires de jeux pour les enfants, la plantation d'espèces d'arbres provenant du Grand Nord (ÉMU 2012).

Il est recommandé également de mieux entretenir le square et ses alentours afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans le secteur. Par exemple, les personnes interrogées estiment qu'il faut maintenir la propreté dans le parc, améliorer l'éclairage, bien entretenir les allées et le kiosque, aménager des toilettes publiques et offrir davantage de possibilités de recyclage.

Activités culturelles

L'autre point important est d'organiser davantage d'activités culturelles dans le parc dès que les travaux de construction seront terminés (ÉMU 2012). Madame Gadoua a également souligné l'importance de tenir une exposition culturelle permanente dans le square et d'y accueillir un plus grand nombre d'organismes culturels comme Exeko (Gadoua, 2013).

Sécurité

L'ÉMU et le professeur Kigishami croient qu'il serait important d'avoir des intervenants et des travailleurs d'approche autochtones et inuits dans le parc et au centre-ville (ÉMU 2012; Kigishami 2012, 2). De plus, il faut des agents pour patrouiller dans le parc (ÉMU 2012).

Relations entre les groupes

L'une des principales préoccupations soulevées par l'ÉMU et Madame Gadoua est la nécessité d'améliorer la cohabitation entre les résidents du quartier Peter-McGill et la population qui fréquente le Square Cabot (ÉMU 2012). Beaucoup croient qu'il est essentiel d'éduquer les gens qui vivent dans le Square Cabot pour éliminer les barrières entre les groupes (ÉMU 2012; Gadoua, 2013).

Il est également nécessaire que les organismes communautaires tissent des liens plus étroits entre eux pour offrir de meilleurs services et de l'information (ÉMU 2012).

Autre

Madame Carole Lévesque a soulevé certaines questions importantes en ce qui concerne la sécurité au Square Cabot. Elle a déclaré que peut-être les Autochtones qui fréquentent ce parc se sentent déjà en sécurité à cet endroit et qu'ils s'y rassemblent parce qu'ils y retrouvent le sentiment de sécurité dont ils ont besoin. Elle a également souligné l'importance de comprendre exactement *pourquoi* ces personnes se rassemblent au Square Cabot, car cela pourrait apporter une piste de solution ou, à tout le moins, fournir un indice qui pourrait aider à comprendre leurs besoins. Elle estime en effet qu'il est extrêmement important de comprendre ce que le Square Cabot représente pour les communautés qui le fréquentent, ainsi que ce que le terme « sécurité » signifie pour elles et comment elles le comprennent.

b) La population autochtone et la justice

Le Projet de recherche sur la justice du RÉSEAU présente plusieurs recommandations visant à rendre la population autochtone à Montréal moins vulnérable.

Sur le plan général, le projet de recherche fait ressortir la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de rehausser la qualité de vie des Autochtones dans la ville afin de les empêcher de sombrer dans la pauvreté ou dans l'itinérance en les aidant à prendre leur place, à se construire une identité et à comprendre leurs droits, mais aussi en les aidant à traiter les problèmes de santé mentale (RÉSEAU, Justice Project, 58). Le projet de recherche et le Regroupement des centres d'amitié soulignent également l'importance de prévenir la discrimination à l'endroit des Autochtones et de favoriser la compréhension entre les communautés autochtones et les communautés non autochtones en faisant mieux connaître leur histoire et les défis auxquels elles sont confrontées (RÉSEAU, Justice Project, 58; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 12).

Sur le plan de la justice, le projet recommande le partage d'une vision commune de la justice pour la communauté autochtone à Montréal. Pour cela, il serait bon d'étudier les solutions de rechange proposées au-delà de la vision traditionnelle de la justice et d'adopter une approche plus globale, plus flexible et à plus long terme (RÉSEAU, Justice Project, 58), entre autres l'ouverture d'un centre culturel à vocation multiple pour offrir des services intégrés à la communauté autochtone, notamment des services de soins médicaux et de conseils pour les délinquants et ex-délinquants, des programmes d'éducation parentale et divers projets de prévention (RÉSEAU, Justice Project, 58).

Il est également nécessaire d'améliorer la communication entre la police et la communauté autochtone et de faire intervenir les anciens membres de la communauté devant les tribunaux et dans les processus de transition et de réinsertion (RÉSEAU, Justice Project, 58). Cette recommandation pourrait être mise en œuvre grâce à l'élaboration d'un programme relatif à la justice applicable aux Autochtones à Montréal dont le mandat serait d'aider les Autochtones qui ont eu des démêlés avec la justice et à la création d'un Conseil de justice au sein de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (RÉSEAU, Justice Project, 59).

Sur le plan des services, le RÉSEAU recommande de veiller à ce qu'un plus grand nombre de mesures soient prises pour relever certains défis liés notamment à la barrière de la langue, aux problèmes de santé mentale, à la gestion de la colère, à la consommation d'alcool ou de drogues et à la dépendance (RÉSEAU, Justice Project, 59).

Il devrait également y avoir davantage de services adaptés à la culture autochtone, comme des cercles de guérison, des cérémonies et des méthodes traditionnelles de traitement des problèmes de santé mentale et de toxicomanie (RÉSEAU, Justice Project, 59). Dans son rapport intitulé *Évaluation des besoins des Autochtones*, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec note également que les centres médicaux devraient engager des employés autochtones et que des services de conseil portant sur des questions propres aux Autochtones et à leurs besoins spécifiques devraient être offerts, car ceux déjà en place sont souvent offerts uniquement en français (Regroupement des centres d'amitié, *Évaluation des besoins*, 26).

Ce même rapport indique également que les services sont insuffisants, et qu'un centre communautaire pour les Autochtones devrait être mis sur pied ainsi qu'un guichet commun pour centraliser les renseignements sur les services offerts à la communauté (Regroupement des centres d'amitié, *Évaluation des besoins*, 26).

Sur le plan de la prévention, le projet recommande de travailler avec les communautés d'origine pour informer les Autochtones qui arrivent à Montréal des problèmes qu'ils pourraient rencontrer et des services mis à leur disposition pour les aider à les résoudre (RÉSEAU, Justice Project, 59). Il faudrait également faire appel à une plus grande collaboration de la part des organismes situés au Nunavik, au Nunavut, au Labrador, etc. pour favoriser le dialogue avec les communautés.

Le RÉSEAU recommande également que les agents de police et les intervenants du milieu judiciaire soient formés afin de mieux comprendre les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones en milieu urbain.

Par ailleurs, d'autres programmes de prévention devraient être mis à la disposition des Autochtones à Montréal, par exemple des programmes pour aider les familles à prévenir la délinquance juvénile ou pour venir en aide aux jeunes à risque – entre autres grâce à des conseils ou à des activités de renforcement des aptitudes (langue, employabilité, éducation) –, des ateliers de formation sur la responsabilité adaptés à la culture autochtone, ainsi que des ateliers sur les conséquences de la consommation d'alcool ou de drogues et de la violation de la loi (NETWORK, Justice Project, 60; Regroupement des centres d'amitié, *Brief on Homelessness*, 11-12).

c) La population autochtone itinérante

Il est recommandé de fournir de l'information aux populations autochtones qui fréquentent le Square Cabot sur les coutumes urbaines, de les mettre en garde quant aux risques et dangers dans le quartier et d'utiliser l'immeuble dans le Square Cabot comme centre d'information (ÉMU 2012).

d) La population inuite itinérante

Les chercheurs et les organismes communautaires sont d'avis que pour aider la population inuite itinérante, il faut prendre des mesures à Montréal et dans le Grand Nord.

Montréal

Le professeur Kigishami recommande l'ouverture d'un Centre inuit comme le Tungasuvvingat Inuit à Ottawa pour y organiser des activités culturelles et renforcer ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté (Kigishami 2012, 3; 2006). Il juge important également d'organiser chaque mois un banquet traditionnel inuit, qui pourrait être pris en charge par la Société Makivik ou l'AMI (Kigishami, 2012, 2).

La Société Makivik insiste sur la nécessité de proposer aux Inuits à Montréal des activités constantes d'intégration (Makivik, *Inuit Homelessness*, 2012, 5). Pour sa part, le professeur Kigishami est d'avis qu'il serait très utile d'offrir des emplois et des cours de français pour aider les Inuits à s'adapter à la vie à Montréal (Kigishami, 2012, 2-3; Makivik, 2012, 5).

Le professeur Kigishami et la Société Makivik recommandent d'offrir des services médicaux adaptés aux Inuits pour traiter des problèmes particuliers comme les maladies du foie, le VIH/SIDA, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale (Kigishami, 2012, 2-3; Makivik Corporation, *Inuit Homelessness*, 2012, 5). Le professeur pense également qu'il serait utile d'offrir aux itinérants davantage de conseils pour les aider à trouver une solution aux problèmes de santé mentale et de consommation d'alcool ou de drogues, mais aussi aux problèmes liés au fait de vivre dans un abri humide (Kigishami, 2012, 2-3).

L'Arctique

Le professeur Kigishami souligne que les problèmes socioéconomiques auxquels sont confrontés les Inuits à Montréal sont très étroitement liés à ceux qui existent dans le Grand Nord, comme la croissance rapide de la population, la pénurie d'emplois, la violence conjugale, les agressions sexuelles et la toxicomanie (Kigishami, 2006).

Le professeur Kigishami estime qu'il faut prendre davantage de mesures pour régler les problèmes sociaux dans le Grand Nord, notamment pour améliorer les conditions de logement et l'emploi (Kigishami, 2012, 3). La collectivité doit adopter une approche plus proactive sur le plan de l'éducation et de l'attention accordée aux enfants et aux jeunes (Kigishami, 2012, 3). Des cliniques de consultation devraient également être mises à disposition (Kigishami, 2012, 3).

Donat Savoie de la Société Makivik recommande vivement de régler les problèmes de logement au Nunavik, qui a besoin de plus de mille maisons, ce qui en fait l'endroit au pays où la crise du logement est la plus grave (Makivik, 2012, 5). Certaines mesures ont été prises pour remédier au problème, entre autres la conclusion d'une entente en 2005 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement du Canada pour la construction de 275 maisons en cinq ans, la promesse de construction de 50 maisons supplémentaires par le gouvernement du Québec en 2007 et la conclusion d'une entente en 2010 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et la Société Makivik pour la construction de 350 maisons supplémentaires ainsi que la promesse du gouvernement du Québec de construire plus de logements sociaux dans le cadre de son Plan Nord (Makivik, 2012, 5).

e) La population itinérante en général

L'ÉMU a également recommandé d'en faire davantage pour la population des sans-abris. Les suggestions comprennent l'ouverture d'un centre de désintoxication, la création de logements pour les personnes souffrant de troubles mentaux et pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un loyer et l'augmentation des services, entre autres il faudrait accorder une subvention plus importante à *La porte ouverte* (ÉMU 2012).

Le RAPSIM et le FRAPRU recommandent également la création d'un plus grand nombre de logements sociaux, le soutien de la communauté et l'offre de logements meublés (RAPSIM, FRAPRU, 2012).

Pour d'autres informations, veuillez communiquer avec :

Vivien Carli

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)
vcarli@crime-prevention-intl.org - 514 228 6731, poste 228

Marla Williams

RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal
Marlawilliams38@gmail.com



Bibliographie

Accueil Bonneau. Plan d'action du projet d'intervention de milieu autour de l'Accueil Bonneau et amorce d'un projet de quartier (mai 2012-avril 2013)

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2006. "First Nations Socioeconomic Forum Report: Acting Now... for the Future".

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Ville de Montréal et Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). "Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012". Montréal.

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2013. "Note de Service: Ouverture de 4 lits de répit pour hommes au Centre de répit et de dégrisement". Montréal.

Arrondissement de Ville-Marie. 2010. "Plan d'action en sécurité urbaine (état d'avancement en mai 2010)". Montréal.

Arrondissement de Ville-Marie. 2011. "Programme Particulier d'Urbanisme : Le quartier des grands jardins". Montréal.

Arrondissement de Ville-Marie. Comité permanent de la sécurité publique. 2010-2011. "Proposition de priorités d'actions 2010-2011". Montréal.

Breitkreutz, Sara. 2013. "Seal Fat and Sandwiches: Contesting and Appropriating Public Space in Downtown Montreal". Montréal.

Carli, Vivien. 2012. "Existing Data regarding Aboriginal population in Montreal and safety/justice issues". (Document provisoire).

Équipe de médiation urbaine (ÉMU). 2012. "Synthèse des Cercles de résolution de conflits – Square Cabot, Atwater". Montréal.

First Nations Human Resources Development Commission of Quebec. "Urban Strategy". Site web consulté le 6 juin 2013: <http://www.cdrhpng.qc.ca/urban.htm>

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). 2012. "Le droit au logement au Québec".

Gadoua, Marie-Pierre. 18 mars 2013. Entrevue.

Gouvernement du Québec. 2005. "Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale: volet autochtone". Ministère de la Justice. Québec.

Gouvernement du Québec. 2009. "Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013". Québec.

Gouvernement du Québec. 2008. "Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle". Québec.

Gouvernement du Québec. 2011. "Rapport annuel de gestion 2010-2011". Québec: Ministère du Conseil exécutif. Québec.

Gouvernement du Québec. 2012. "Prévenir, Dépister, Contrer: Plan d'Action Gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale." Ministère de la Justice and Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. Québec.

Table Inter-action du quartier Peter-McGill. 2005. "Le Square Cabot et son quartier : une histoire social en photographie/Old West End and Cabot Square: a social history in photographs". Montréal.

Table Inter-action du quartier Peter-McGill. 2012. "Plan d'action 2012-2013 de la Table Inter-action du quartier Peter-McGill". Montréal.

Table Inter-action du quartier Peter-McGill . 2009. Portrait du quartier Peter-McGill. Montréal.
Kishigami, Nobuhiro. 2006. "Homeless Inuit in Montreal". Osaka, Japan: National Museum of Ethnology.

Kishigami, Nobuhiro. 2012. "Living Conditions and Ways of Life of Inuit People in Montreal: a summary from research conducted in Montreal from August 20-31, 2012". Osaka, Japan: National Museum of Ethnology.

Lévesque, Carole. 2003. "The Presence of Aboriginal Peoples in in Quebec's Cities: Multiple Movements, Diverse Issues". In *Not Strangers in These Parts: Urban Aboriginal Peoples*. ed. David Newhouse and Evelyn J. Peters, 23-34. Ottawa: Policy Research Initiative.

Lévesque, Carole. 11 mars 2013. Entrevue.

Lévesque, Carole and Edith Cloutier. "La condition itinérante parmi la population autochtone à Montréal et à Val-d'Or." Odena.

Montréal en Statistiques. 2009. "Profil de district électoral Peter-McGill". 2009. Montréal: Montréal en Statistiques.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. 2008. "Brief concerning Aboriginal Homelessness in Quebec". Québec.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. 2008. "Évaluation des besoins des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine de Montréal". Québec.

RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. "Plan stratégique de 2012 à 2017". Montréal.

RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. Comité de travail: Art •Culture. Site web consulté le 5 juin 2013 : <http://www.reseaumtlnetwork.com/eng/WorkingCommittees/ARTCULTURE.aspx>

RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. Comité de travail: Santé. Site web consulté le 5 juin 2013 : <http://www.reseaumtlnetwork.com/eng/WorkingCommittees/Health.aspx>

RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. 2012. "Fall Gathering Report". Montréal: UQÀM.

RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. 2012. "Évaluation des besoins en santé des autochtones en milieu urbain de Montréal". Montréal.

Réseau solidarité itinérance du Québec. 2011. "Bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013: Observations et commentaires du Réseau solidarité itinérance du Québec". Montréal.

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA). "Le Secrétariat aux affaires autochtones". Site web consulté le 12 mars 2013 : <http://www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp>

Service de Police de la Ville de Montréal. 17 September to 14 November 2012. "Bilan final du Projet Square". Montréal.

Société Makivik. "Makivik Corporation Strategy and Action Plan on Inuit Homelessness in Montreal."

Société Makivik. 2012. "Mémoire sur l'itinérance inuit à Montréal".

Tandem, Tandem Sécurité Urbaine Plan d'Action 2012-2013.

Urban Aboriginal Community Strategy Network. "The Aboriginal Justice Research Report". April 2012. Montreal: Urban Aboriginal Community Strategy Network.

Ville de Montréal. 2010. "Agir résolument pour contrer l'itinérance: Plan d'action ciblé en itinérance". Montréal.

Ville de Montréal. Développement social et diversité: Autochtones. Site web consulté le 6 juin 2013 : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90487648&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. 2013. "La Ville de Montréal et la réalité autochtone". Montréal.

Ville de Montréal. Division des affaires économiques et institutionnelles. 2010. "Portrait de la population autochtone à Montréal." Montréal.

Ville de Montréal - Développement social et diversité. 13 March 2012. Communiqué. "Plan d'action ciblé en itinérance – Une série d'actions concrètes et concertées pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance". Site web consulté le 9 avril 2013 : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90517806&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=18462&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_communique/coll_communique

Watson, Mark. 25 mars 2013. Entrevue.